

AUJOURD'HUI

Éditorial

Tôt ou tard, Ottawa mettra sur pied une « commission » fédérale, qui s'interrogera aussi sur les lendemains des accords du lac Meech. Elle peut être utile s'il ne s'agit pas d'une machine à noyer la réflexion québécoise.

L'éditorial de Lise Bissonnette. **Page A-6**

Idées

Les revendications des vrais peuples fondateurs du Canada deviendront un enjeu électoral, écrit le professeur Peter Regenstreif. **Page A-7**



Les États-Unis répliquent à Castro

Les États-Unis ont répondu hier par une fin de non-recevoir au défi de Fidel Castro qui s'est déclaré prêt à envoyer aux pays occidentaux tous les candidats cubains à l'exil. L'Espagne a aussi réfuté les accusations de La Havane. **Page A-5**

Dénouement au Libéria ?

Les forces rebelles de Charles Taylor ont affirmé hier soir avoir renversé le président Samuel Doe, une information pourtant démentie au même moment par un porte-parole de ce dernier. **Page A-5**

Embarras pour l'ANC

Le président sud-africain Frederik de Klerk exigeant le retrait du communiste Joe Slovo de l'équipe de négociateurs de l'opposition, l'ANC ne sait que répondre. **Page A-5**

L'OPEP hausse le prix du pétrole

L'OPEP s'entend pour hausser le prix du baril de brut à 21 \$ US, ce qui, de l'avis des experts, constitue une amorce de règlement au conflit entre l'Irak et le Koweït. **Page B-1**

L'Ouest veut ses propres impôts

Réunis hier en Saskatchewan, les premiers ministres des quatre provinces de l'Ouest canadien ont laissé entendre qu'ils songeaient à instaurer leur propre système d'impôt. **Page A-2**

Manifestation demain à Oka

Entre cinq et dix mille personnes sont attendues demain à Oka pour apporter leur appui aux Mohawks. Tout devrait se dérouler pacifiquement. **Page A-3**

Le retour des groupes

Des Parfaits Salauds aux Vilains Pingouins, le rock québécois est marqué depuis quelques années par le retour des groupes. **Page C-1**

Ciaccia propose le retrait des policiers de la SQ en échange du dépôt des armes

Ottawa achète des terrains revendiqués par les Mohawks d'Oka

Pierre Roberge et Rollande Parent
de la Presse Canadienne

ALORS QUE le gouvernement fédéral s'engageait hier à satisfaire une bonne partie des revendications territoriales des Mohawks de Kanesatake-Oka et que le gouvernement québécois demandait le dépôt des armes et la levée des barricades, les Mohawks tentaient tant bien que mal de créer un comité de négociation élargi véritablement représentatif des six ou sept factions existantes. Le premier geste d'ouverture est

venu du ministre fédéral des Affaires indiennes, Tom Siddon, qui a annoncé, en cours de matinée, sa décision d'acheter, au prix de 1,4 million \$, une partie importante (12 hectares) des territoires réclamés par les Mohawks d'Oka, incluant les terres qui devaient servir à l'agrandissement du golf actuel.

Quelques heures plus tard, le ministre québécois des Affaires autochtones, John Ciaccia, formulait une offre globale de règlement dans le but de dénouer l'impasse.

Le texte en a été transmis en début d'après-midi aux Mohawks, via leur avocat James O'Reilly. M. Ciaccia a dit espérer une réponse dans

les meilleurs délais, mais pas forcément en fin de semaine.

Dans le libellé de sa proposition, le gouvernement s'engage notamment à retirer ses policiers d'Oka et Kahnawake sauf « huit hommes de la Sûreté du Québec à chacun des points de contrôle » et ceux nécessaires aux « patrouilles régulières et au maintien de l'ordre dans le village et la paroisse d'Oka et sur les routes 132 et 138 » (Rive-Sud).

Québec s'engage aussi à nommer un membre de la nation mohawk, qui assisterait le coroner dans l'enquête sur la mort du caporal Marcel Lemay; la personne serait nommée après consultation des Mohawks de

Kanesatake.

L'amnistie demeure hors de question touchant cet homicide. « Je crois que cela est d'ailleurs conforme aux valeurs et aux traditions mohawks », a dit le ministre en conférence de presse.

En retour, stipule la proposition, la nation mohawk s'engage à ce que les armes et explosifs, à Oka et Kahnawake, « soient placés sous inventaire et scellés, dans un camion ou conteneur pour être gardés dans un endroit sûr, jusqu'à ce qu'il en soit disposé légalement à la conclusion des pourparlers ».

Les Mohawks quitteraient aussi



John Ciaccia

La Biélorussie proclame sa souveraineté

d'après AFP et Reuter

MOSCOU — Le Soviet suprême (parlement) de Biélorussie a adopté à l'unanimité, hier, une déclaration de souveraineté qui stipule notamment que la république vise à la neutralité et à la dénucléarisation de son territoire, a annoncé l'agence officielle Interfax.

Le « Jour de l'indépendance de la Biélorussie » sera désormais célébré chaque année le 27 juillet, indique par ailleurs l'agence TASS.

La Biélorussie suit le mouvement dans lequel se sont déjà engagées la majorité des quinze républiques soviétiques — les trois républiques baltes (Lituanie, Estonie, Lettonie), la Fédération de Russie, la Moldavie, l'Ouzbékistan, l'Azerbaïdjan et l'Ukraine.

Le vote a été acquis par 229 voix — il n'y a eu ni voix contre, ni abstentions — mais 229 des 350 députés seulement assistaient à la séance, a rapporté l'agence biélorusse Belta, depuis Minsk. Les débats étaient retransmis en direct à la radio locale.

Le document proclame la suprématie des lois et de la Constitution de Biélorussie sur son territoire et l'indépendance de la république dans ses relations avec les autres pays, selon TASS. Jusqu'à présent, les lois entraient en vigueur après visa d'un procureur nommé par Moscou; dorénavant, le procureur général de la république sera désigné par le parlement biélorusse.

La déclaration souligne également que la Biélorussie peut constituer ses forces armées, ses troupes du ministère de l'Intérieur et ses organes de la Sécurité d'État (le KGB), qui doivent être sous le contrôle du Soviet suprême. Elle ajoute que la Biélorussie vise à « constituer une zone dénucléarisée et à être un État neutre ». « Aucune présence militaire étrangère ou base militaire étrangère ne pourront se trouver sur le territoire de la Biélorussie sans le consentement du Soviet suprême (de Minsk) », poursuit la déclaration.

« Le territoire de la Biélorussie est devenu indépendant et ne peut être modifié ou utilisé sans l'accord de la république », affirme un autre article

Voir page A-8: Biélorussie



PHOTO JACQUES NADEAU

Des chaleurs caniculaires et du soleil... même le week-end !

Enfin l'été même la fin de semaine ! Ensoleillé, chaud et humide hier, ensoleillé, chaud et humide aujourd'hui et encore le même menu demain avec des maximums de 31° C tous les jours. Que demander de plus, sinon la mer, un lac, la plage ou, à défaut, une bonne fontaine pour arroser les petits copains, comme l'ont fait ces gamins, surpris hier au Parc Jeanne-Mance.

Le jour de la colère de la mer

Alain Pontaut

Journaliste culturel, Alain Pontaut a publié des essais, deux romans (*La Tutelle* et *La Sainte-Alliance*), des pièces de théâtre et, tout récemment, un recueil de nouvelles, *L'Homme en fuite*, particulièrement bien reçu par la critique. Il achève la rédaction d'un roman intitulé *Eve au jardin*.

Tous les jours de l'été, il y avait la plage, avec la mer qui, à marée haute, mangeait presque tout le sable jusqu'à la haute digue de granit où se tassait le long alignement des cabines. À marée basse, elle libérait au contraire une immense étendue de grève, à perte de

vue, presque jusqu'au Mont Saint-Michel, comme si la terre avait décidé de boire ou d'éponger toute l'eau de la Manche.

Nous qui avions huit ans, quand la mer était haute, nous aimions barboter entre deux vagues, au pied des escaliers de la digue, jouant à hurler de terreur quand une vague plus haute nous menaçait. Et quand elle était basse, il y avait ce grand champ mou et si plaisant, et nos petits filets de pêche pour un poisson qui ne se laissait pas attraper, quelques crevettes dans le trou d'un rocher, un gros crabe qu'on voyait soudain nous épier avec son oeil comme une boule noire au bout d'un bâtonnet, des petits tas de sable un peu partout, en forme de coïmaçons, indiquant le re-



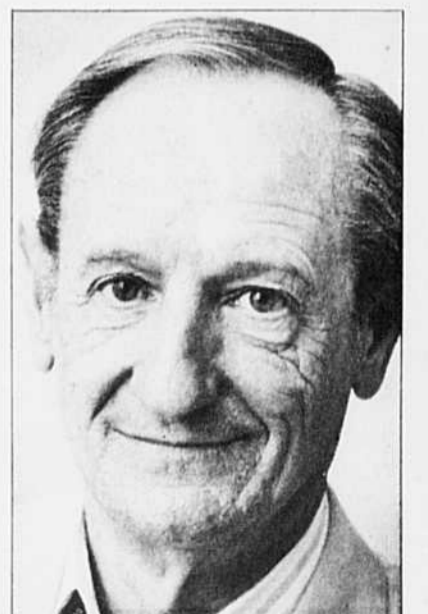
paire de quelque bigorneau, des poignets de varech, une étoile de mer si on était vraiment chanceux.

Nageant, on n'avait pas le droit de dépasser le petit radeau ancré pas loin, comme une boîte vermoulee mais qui nous soutenait encore, le temps de reprendre souffle et de revenir vers le rivage avec, pour épater les autres enfants, de vifs mouvements désordonnés qui se pre-

naient pour ceux d'un champion.

C'était le jardin des vacances, toujours nouveau et pourtant sans surprises, fait de merveilles trop coutumières pour nous étonner. Aussi n'avions-nous pas du tout prévu ce jour particulier, si différent, au milieu du mois d'août, qui nous a tant saisi sur le moment. Et d'abord parce que, ce matin-là, alors que, d'un seul coup, le soleil, surgissant d'un nuage, avait déposé sur la mer une étrange blancheur métallique, à la place de nos échees habituels, on eût dit que c'était la pêche miraculeuse. Poissons, petits et gros, comme affolés, paraissaient se presser dans une eau curieusement tourmentée et poisseuse. Alors on rele-

Voir page A-8: Colère



Alain Pontaut

ÉTÉ SEUIL
DENISE BOMBARDIER



TREMBLEMENT DE COEUR

« Tremblement de coeur est né à n'en pas douter sous le signe de la réussite. » Anne-Marie Voisard, *Le Soleil*

« Des pages frémissantes sur la maternité, la culpabilité et une sensualité encore douloureuse. »

Micheline Lortie, *Femme Plus*

« Un livre à lire, à relire. » Alice Parizeau, *Le Devoir*

Rétrospective de graves injustices commises à Oka

Une analyse de
Jean-Pierre Proulx

DES MILLIERS de citoyens se posent honnêtement la question : les revendications territoriales des

Mohawks d'Oka sont-elles légitimes ? L'histoire de ce conflit plus que bi-centenaire permet surtout de dire qu'ils ont été victimes d'injustices graves.

La thèse de maîtrise de M. Claude Pariseau rédigée en 1974 et intitulée : « Les troubles de 1860-

1880 à Oka : choc de deux cultures », fournit pour la réflexion d'abondants matériaux. De même, la thèse de doctorat de M. Georges Baillargeon : « La survivance du régime seigneurial à Montréal », permet d'éclairer la mentalité d'un des acteurs principaux de ce con-

flit : les Sulpiciens.

Premier fait historique : ce conflit est un des effets de la guerre coloniale de 1755-1769. À la capitulation de Montréal en 1760, le vainqueur britannique a refusé de reconnaître les titres de propriété des communautés religieuses masculines. Ainsi, les biens des Jésuites et des Récollets sont passés à la Couronne, mais il en fut autrement de ceux des Sulpiciens qui étaient seigneurs de Montréal et occupaient depuis cent ans déjà une place prépondérante dans l'organisation civile de l'île.

Contestés par la nouvelle classe d'affaires anglaises de Montréal qui voyait dans le régime seigneurial une entrave à l'industrie et au commerce, les Sulpiciens se retrouvent pendant 80 ans dans l'inconfortable position de défendre leurs titres de propriété dont ils ne savaient que trop la fragilité.

Le gouvernement britannique n'osa jamais mettre la main sur les biens des Sulpiciens, trouvant au contraire un avantage à cette situation. Elle lui permettait, en se montrant conciliant envers les prêtres, un meilleur contrôle politique sur la population. Ils trouvèrent d'ailleurs en eux, à la Rébellion de 1837-38, d'heureux supporteurs.

En 1840, la Couronne finit par reconnaître les droits de propriété des Sulpiciens tout en permettant à chaque censitaire de « racheter » définitivement les droits seigneuriaux.

À l'évidence, les Sulpiciens développèrent ainsi, à se battre pendant 80 ans pour leurs propres droits, une mentalité de propriétaire qui, s'ajoutant aux conceptions coloniales de l'époque, a été fatale aux Amérindiens de leur seigneurie des Deux-Montagnes.

Les Amérindiens d'Oka, qui s'y trouvaient depuis leur démantèlement de 1721, commencèrent très tôt, après la conquête, leurs revendications territoriales. Il y avait à cela une bonne raison. En 1651, c'est

aux Hurons eux-mêmes qu'avait été concédée la seigneurie de Silvery, même si les Jésuites en étaient les administrateurs. Ils obtiendront ensuite les terres de la Nouvelle-Lorette en 1742, concession qui sera confirmée en 1793 par le gouvernement anglais. En 1759, les Iroquois reçoivent des terres à Saint-Régis et, en 1762, ceux du Sault-Saint-Louis, ou Kahnawake, se voient remettre par le gouvernement militaire les terres concédées d'abord aux Jésuites en 1682.

On comprend mieux que ceux du lac des Deux-Montagnes aient revendiqué, peu après 1760, la propriété de leurs terres. C'était le lot commun de leurs frères de sang. Du reste, ils faillirent jouir du même traitement dès le départ.

En effet, les deux premiers projets de démantèlement des Indiens du Sault-aux-Récollets au lac des Deux-Montagnes, étudiés au Conseil de la Marine à Paris en novembre 1714 et en mars 1716, prévoyaient la concession d'un terrain appartenant en propre aux Indiens et d'un autre, contigu, aux Sulpiciens. Le roi proposa plutôt qu'on leur accorde toute la seigneurie, mais qu'elle revienne à la Couronne si les Indiens venaient à la quitter.

Les Sulpiciens firent valoir que le démantèlement projeté entraînerait de lourdes dépenses et qu'ils ne seraient dédommages que si la terre leur était concédée en pleine propriété. Le roi accepta.

Du point de vue de l'égalité de traitement, à l'intérieur même des normes du régime ancien, les Iroquois d'Oka ont donc fait l'objet d'un régime d'exception, non pas en leur faveur, mais des Sulpiciens. Il y a là une première injustice. Du reste, les Amérindiens demandèrent dès 1788 la reconnaissance du titre de propriété qu'ils croyaient légitimement détenir. Mais en vain.

Il s'en trouve une deuxième : la dignité des Amérindiens fut aussi, très sérieusement bafouée à Oka dans la mesure où leurs seigneurs

ecclésiastiques ne leur reconnurent jamais la pleine égalité avec les Blancs.

Ainsi, les Indiens d'Oka ont eu seulement la jouissance des lots sur lesquels on les avait installés alors que tel n'était pas l'usage pour les Blancs à qui les seigneurs, Sulpiciens ou non, concédaient la pleine propriété de leurs terres.

La culture blanche de l'époque considérait que les Indiens n'étaient pas capables d'administrer leurs biens. Aussi l'infantilisme qu'on leur a prêté n'a eu d'égal que le paternalisme des Sulpiciens. Cette attitude devint proprement insupportable aux Amérindiens, comme le montre le nombre incroyable de requêtes qu'ils adressèrent aux gouvernements pour se plaindre de leurs maîtres. Ils allèrent jusqu'à apostasier en masse pour s'extraire de leur tutelle, voulaient les expulser avant de mettre finalement le feu à leurs bâtiments.

Ce régime de propriété explique largement le conflit de la deuxième moitié du XIXe siècle. Culturellement peu enclins à l'agriculture, les Amérindiens d'Oka, surtout les Algonquins, se sont mis à vouloir couper des arbres sur leur lopin de terre et sur les terres domaniales. Depuis les années 1820, la traite des fourrures était en déclin. On voulait donc faire le commerce du bois pour assurer sa subsistance. Les Sulpiciens n'ont jamais voulu payer ce bois qu'ils considéraient leur propriété. Les coupes de bois interdites, aussi bien dans les lopins amérindiens, et a fortiori dans le domaine, furent la cause des plus importantes tensions qui devaient provoquer la violence à Oka dans les années 1870 et le départ des Algonquins pour Maniwaki en 1869.

Après, les parties empruntèrent la voie judiciaire pour régler leur conflit. Les Iroquois furent déboutés par le Conseil privé de Londres. Mais ils se battent encore. Comme quoi le fondement ultime du droit n'est pas la loi, mais bien la justice.



PHOTO PC

Le père cistercien Fidèle Sauvageau tient dans sa main un calumet de paix en demandant aux ministres québécois John Claccia, Claude Ryan et Sam Elkas de tout faire pour en arriver à un règlement humain et négocié avec les Mohawks d'Oka.

L'Ouest songe à son propre impôt

LLOYDMINSTER, Sask. (PC) — Les provinces de l'Ouest songent à substituer leur propre système d'impôt sur le revenu au régime fédéral actuel.

Le trésorier albertain Dick Johnston a déclaré hier que les premiers ministres de l'Ouest pourraient demander des pouvoirs fiscaux élargis à Ottawa, ce qui rendrait inutiles, selon lui, les paiements fédéraux de transfert. Les provinces de l'Ouest soutiennent que ces paiements leur ont coûté plus de 2 milliards \$ depuis 1982.

Un système d'imposition régional serait mieux adapté aux aspirations de l'Ouest et freinerait la fuite de milliards de dollars vers le Canada central, a avancé M. Johnston.

« Cela nous permettrait de fixer nos propres objectifs et nous épargnerait des débats avec Ottawa sur

la façon de prélever et de répartir l'impôt (...) Ottawa pourrait continuer à percevoir des sommes de l'Ouest par le biais de sa taxe projetée sur les produits et services », a-t-il ajouté.

Le Québec est à l'heure actuelle la seule province à percevoir son propre impôt sur le revenu.

La proposition — une option parmi d'autres — constitue le point saillant d'un rapport des ministres des Finances des provinces de l'Ouest qui critique le système fiscal et propose certaines modifications. Le document a été débattu par les premiers ministres des provinces de l'Ouest à Lloydminster, à la frontière entre la Saskatchewan et l'Alberta. Il doit être présenté aux dix premiers ministres du pays au cours de leur conférence du mois prochain, à Winnipeg.

Blocus et manifestations d'autochtones se poursuivent d'un océan à l'autre

HALIFAX (PC) — Environ 300 autochtones venus de partout au Canada ont marché dans le centre-ville de Halifax, hier, pour manifester leur appui aux luttes autochtones, et notamment aux Mohawks impliqués dans les affrontements avec la Sûreté du Québec à Oka.

Les manifestants ont arpenté pacifiquement les principales artères de la ville, certains arborant des plumes d'aigle, d'autres des pancartes où on pouvait lire : « Respect pour nos droits ».

« Notre message, c'est que nous voulons, par cette marche, soutenir toutes les luttes de notre peuple à travers le pays », a déclaré Mme Karen Collins, la présidente de l'Association nationale des centres d'amitié autochtones.

Citant le litige qui oppose les Cris et Hydro-Québec au sujet du développement hydro-électrique de la baie James, les batailles entre compagnies forestières et bandes indiennes sur la côte Ouest du pays, Mme Collins a affirmé que les peuples indiens d'un bout à l'autre du Canada partagent une même histoire de préjugés et d'injustice. Un Micmac a été emprisonné pour un crime qu'il n'avait pas commis, a-t-elle encore ajouté, faisant allusion à l'affaire Donald Marshall, en Nouvelle-Écosse.

Mme Collins a par ailleurs critiqué Ottawa pour son refus de faire intervenir la Gendarmerie royale du Canada à Oka pour débloquer l'im-

Par ailleurs, après une interrup-

tion de deux jours, la circulation a repris hier sur le chemin de fer de BC Rail, en Colombie-Britannique, le premier ministre Bill Vander Zalm ayant convaincu les autochtones de lever leur barrage.

Mais les protestataires ont fait savoir qu'ils récidiveraient si le cabinet provincial n'accepte pas leurs revendications territoriales.

Des Indiens ont érigé une série de barrages routiers ou ferroviaires en Colombie-Britannique, manifestations d'abord destinées à exprimer leur soutien aux Mohawks d'Oka, mais qui ont fini par inclure les demandes de reconnaissance de leurs droits territoriaux.

Le cabinet étudie ces jours-ci les recommandations du Conseil du premier ministre pour les affaires

autochtones sur ce que devrait être la réponse de la province, et rendra sa décision d'ici trois semaines.

Le blocus indien a interrompu toute circulation en direction nord et sud des trains de passagers ou de marchandise dans le village de Seton Portage, situé à 175 kilomètres au nord-est de Vancouver.

Sur l'île de Vancouver, pendant ce temps, les Indiens de Campbell River ont annoncé qu'ils bloqueront le passage de tous les véhicules commerciaux et des touristes en provenance des autres provinces sur l'autoroute de l'île à compter de samedi, après qu'un automobiliste ait délibérément foncé dans les pancartes d'information qu'ils avaient installées en bordure de la route, jeudi.

Onze jours après le tremblement de terre Deux survivants sont retrouvés sous les décombres aux Philippines

BAGUIO, Philippines (AP) — Alertés par des appels à l'aide, les secouristes philippins ont retrouvé, hier, deux survivants dans les décombres de l'hôtel Hyatt à Baguio, dans l'île de Luçon, 11 jours après le tremble-

ment de terre du 16 juillet qui avait fait au moins 1600 morts, ont affirmé des témoins. Ce séisme mesurait 7,7 sur l'échelle de Richter.

Une femme et un homme ont été tirés des décombres dans la soirée. Il

s'agit de Luisa Mallorca, 27 ans, et d'Arnel Calabria, 23 ans, deux employés du casino de l'hôtel.

Selon les médecins, ils souffrent de contusions, de blessures légères et surtout de déshydratation, mais ils étaient plutôt en forme, à la grande surprise des gens qui les ont tirés de là.

La semaine dernière, les équipes de secours étrangères avaient abandonné les recherches tandis que les mineurs philippins et d'autres volontaires avaient déclaré qu'ils retrouveraient toutes les personnes portées disparues.

Hier en fin de journée, les mineurs ont entendu crier à l'aide. Après avoir creusé pendant cinq heures, ils sont parvenus au puits de l'ascenseur de l'hôtel, où ils ont retrouvé la femme sous une poutre. Quant à l'homme, il a été retrouvé dans la même zone près de quatre cadavres.

Au cours d'un entretien avec une radio, M. Calabria a raconté que, lors de la secousse, il s'était précipité sous des tables avec Mlle Mallorca et un autre homme. Le plafond s'était alors écroulé sur eux.

« Nous n'avons repris connaissance que quelque temps après et nous nous sommes appelés les uns les autres », a-t-il ajouté en précisant que la troisième personne était quant à elle décédée voici quatre jours.

« J'étais bien où j'étais, mais je me suis rendu compte il y a peu qu'une dalle de béton se trouvait au-dessus de mon front, a-t-il poursuivi. Encore quelques centimètres et j'aurais péri moi aussi ».

L'autre rescapée, Luisa Mallorca, une femme de ménage, a déclaré avoir dû boire son urine pour survivre.

Une vingtaine de personnes au moins n'ont toujours pas été retrouvées dans les décombres du Hyatt, l'un des huit hôtels qui se sont écroulés pendant le séisme.

À partir de

47⁵⁰ \$

PAR PERSONNE
PAR NUIT
OCC. DOUBLE

Par quelle magie, le village de Saint-Sauveur rassemble-il cette sorte de gens qui, par nature, donnent le BEAT partout où ils mettent les pieds? On s'y rencontre au luxueux Manoir Saint-Sauveur à deux pas du vieux village et à trois enjambées de tout ce que les Laurentides peuvent offrir de mieux: **VIRÉES NOCTURNES, GLISSADES D'EAU, GOLF, THÉÂTRE, RANDONNÉES... et quoi encore.**

Venez vous aussi au Manoir Saint-Sauveur. Tout est là: **PISCINES, TENNIS, SQUASH, SAUNA, BAINS TOURBILLONS, MASSAGES, CONDITIONNEMENT PHYSIQUE, SALLE DE JEU, PIANO-BAR ET LE RESTAURANT «L'AMBIANCE».**

Les prix du Manoir sont très abordables et les forfaits encore plus intéressants: **FORFAITS GOLF, GLISSADES D'EAU, SANTÉ, THÉÂTRE, WEEK-END ET SEMAINE.**

Aussi, pour vos réunions d'affaires et vos congrès, venez vivre le St-Sauveur BEAT!

Réservez maintenant en téléphonant au:
1-800-361-0505

Manoir Saint-Sauveur
Réseau Hôtelier **Universel**

Sans frais de Montréal: 227-1811

LES FORFAITS DU

Manoir Richeleu

Réseau Hôtelier **Universel**

«CROISIÈRE AUX BALEINES»

2 JOURS/NUITS Par personne pour la durée du séjour
du 15 juin au 15 octobre 1990 **376 \$** occ. simple

Incluant: 2 couchers, 2 soupers, 2 petits déjeuners, 1 croisière aux baleines par personne. **248 \$** occ. double
160 \$ pers. add.

«HAUTES GORGES, RIVIÈRE MALBAIE»

2 JOURS/NUITS Par personne pour la durée du séjour
du 15 juin au 15 octobre 1990 **362 \$** occ. simple

Incluant: 2 couchers, 2 soupers, 2 petits déjeuners, 1 croisière dans les Hautes Gorges de la rivière Malbaie. **234 \$** occ. double
146 \$ pers. add.

«CULTURE THÉÂTRALE ET MUSICALE»

2 JOURS/NUITS Par personne pour la durée du séjour
du 28 juin au 18 août 1990 **369 \$** occ. simple

Incluant: 2 couchers, 2 soupers, 2 petits déjeuners, 1 soirée théâtre, 1 soirée concert, (Domaine Forget de St-Irénée). **241 \$** occ. double
153 \$ pers. add.

POUR RÉSERVATIONS 1-800-463-2613

Entre cinq et dix mille personnes attendues à Oka demain

OKA (PC) — Entre cinq et dix mille personnes devraient répondre demain l'appel lancé par l'Assemblée des Premières Nations et participer à un vaste rassemblement à Oka, dans le parc provincial Paul-Sauvé.

Le but de cette manifestation « Paix et Justice » est de sensibiliser les Canadiens à la nécessité de trouver une solution pacifique au conflit actuel et d'inciter le gouvernement fédéral à être plus actif dans la résolution de ce conflit, ont fait savoir les organisateurs de l'événement.

Selon Benoît Tremblay, porte-parole de l'Assemblée des Premières

Nations, les marcheurs pourront franchir le premier barrage policier pour se rendre au parc Paul-Sauvé, mais seule une délégation se rendra aux barricades pour porter un message de paix.

Barricades déjà moins imperméables puisque plusieurs personnes les ont franchies hier. Des responsables de la Croix-Rouge, entre autres, qui ont acheminé des vivres et des biens essentiels à Kanesatake, et le responsable des relations internationales de la Fédération internationale des droits de l'homme, Jean-Claude

Fouque.

M. Fouque, qui croit que l'image du Canada sur la scène internationale a souffert pendant cette crise, s'est rendu dans la réserve à midi. Il estime que la crise autochtone a donné lieu à certaines entorses au chapitre des droits de la personne, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en vivres et en médicaments.

Une question maintenant réglée puisque le blocus alimentaire a été levé à Oka et à Kahnawake.

Les représentants du Parti québécois ont d'ailleurs accueilli cette

nouvelle avec satisfaction.

Reste que l'opposition officielle constate, dans un communiqué transmis hier aux médias, qu'il reste beaucoup de chemin à faire pour rétablir la paix.

C'est pourquoi le PQ a de nouveau invité Robert Bourassa à s'impliquer personnellement dans le processus de négociation.

Le Parti québécois demande également aux chefs des Premières Nations de renoncer aux armes et à la violence comme moyens de pression. Du côté de la rive sud de Montréal,

on souhaite encore et toujours un règlement rapide de la situation.

D'ailleurs, les 13 municipalités membres de la Municipalité régionale du comté de Roussillon — dont Châteauguay, Delson, La Prairie, Candiac et Sainte-Catherine — se rencontreront une nouvelle fois au début de la semaine prochaine pour faire le point.

Le préfet de la MRC Roussillon et maire de Delson, Georges Gagné, a laissé entendre que, bien que les maires soient ouverts à la négociation, des recommandations d'une autre nature pourraient être déposées au

gouvernement si les pourparlers se révèlent infructueux.

En ce qui concerne la manifestation de demain, elle a reçu l'appui de plusieurs organismes tels la CSN et la Ligue des droits et libertés.

Des Amérindiens de plusieurs régions du Canada et même des États-Unis, ainsi que diverses organisations, ont déjà confirmé leur présence.

La Sûreté du Québec n'entend pas augmenter ses effectifs pour la circonstance, mais la GRC pourrait intervenir s'il le fallait.

Ottawa savait que les Mohawks accumulaient des armes à Akwesasne

TORONTO (PC) — Le cabinet fédéral a été informé il y a plusieurs mois que les Mohawks accumulaient « une importante quantité d'armes » sur la réserve d'Akwesasne, près de Cornwall, affirme l'ex-commissaire adjoint de la GRC, Henry Jensen.

Dans une entrevue accordée au *Toronto Sun*, Jensen a précisé que la quantité d'armes illégales était si importante que les autorités policières étaient dans l'impossibilité de les intercéper.

À son avis, les corps policiers étaient au courant de l'accumulation d'armes à laquelle se livraient les Mohawks et en ont informé le gouvernement fédéral. « Nous savions qu'ils faisaient provision de très

grandes quantités d'armes illégales ».

M. Jensen a précisé que des rapports confidentiels sur le sujet ont été transmis au solliciteur général, au ministre des Affaires indiennes et aux dirigeants du service des Douanes canadiennes, avant qu'il ne prenne sa retraite de la GRC, le 31 décembre dernier.

Jensen soutient également que les juridictions partagées des autorités policières du Québec, de l'Ontario, de l'État de New York et de la GRC rendaient presque impossible la capture des trafiquants d'armes sur la réserve d'Akwesasne, qui chevauche la frontière canado-américaine.

Selon Jensen, la Société des Warriors est une organisation para-mili-

taire qui agit comme si « les lois canadiennes ne la concernaient pas ».

Il se dit d'accord avec le sous-ministre des Affaires indiennes Harry Swain, qui a affirmé lundi dernier que plusieurs Warriors sont des criminels bien entraînés au combat, certains ayant même combattu au Vietnam.

L'ex-officier de la GRC prétend que les dires du sous-ministre sont partagés par les autorités policières.

« Les Warriors ne se soucient pas du bien-être de quiconque au sein de la communauté mohawk, soutient Jensen. Ils sont beaucoup plus intéressés par les gains qu'ils peuvent retirer de leurs activités illégales comme la contrebande et les maisons de jeu ».

Duceppe entend régler les problèmes de Laurier/Ste-Marie avec la souveraineté

Josée Boileau

« TOUS LES PROBLÈMES peuvent être abordés sous l'angle d'une souveraineté affirmée », déclarait hier le candidat souverainiste Gilles Duceppe, et il s'est employé à le démontrer en présentant un programme des plus étoffés pour l'élection partielle de Laurier/Sainte-Marie.

Flanqué du chef du tout nouveau Bloc québécois, M. Lucien Bouchard, qui lui a cependant laissé toute la place, Gilles Duceppe a expliqué en détail son programme où toutes les particularités du comté sont passées au peigne fin, du développement économique à l'habitation en passant par les personnes âgées et la communauté gaie, dont le « village » fait partie de Laurier.

M. Duceppe a ponctué sa démonstration de comparaisons avec Toronto et d'exemples tirés de son expérience syndicale à la CSN « que je ne renierai pas aujourd'hui », a-t-il insisté.

Comme les autres candidats, M. Duceppe entend lui aussi lutter contre la pauvreté chronique du comté, favoriser le développement d'entreprises dans les domaines de la culture et des communications, harmoniser les différents programmes d'aide déjà en vigueur. Mais à la différence des autres, souligne-t-il, seuls les intérêts des Québécois seront pris en considération.

« En n'étant pas membre d'un parti fédéraliste, je n'ai pas à mesurer si mes propos vont nuire à un collègue de Toronto », a-t-il dit.

Une population massivement locataire, des programmes de formation professionnelle qui ne peuvent être utilisés, une zone industrielle qui vieillit, autant de problèmes propres

à Montréal et dont seule une vision québécoise peut rendre compte, disait encore M. Duceppe.



Gilles Duceppe

Plus précisément, dans le comté, « 50 % des jeunes qui fréquentent la polyvalente Pierre-Dupuy ne finiront pas leur secondaire V »; en 1990, c'est un ticket pour le chômage à vie », a-t-il ajouté.

Selon lui, la véritable solution passe par la souveraineté du Québec pour « qu'un seul gouvernement ait l'ensemble des pouvoirs et des ressources nécessaires pour enrayer les problèmes de chômage, de pauvreté, de discrimination ». Mais d'ici là, le Québec paie des impôts à Ottawa et « on a le droit d'aller récupérer notre butin », a dit M. Duceppe.

Ces propositions, qui semblent bien appuyées et bien chiffrées, vien-

nent toutefois se buter sur un obstacle de taille : quels pourront bien être, à Ottawa, les moyens d'un député de l'opposition et, de surcroît, sans parti reconnu aux Communes ?

« Jean-Claude Malépart en a fait la preuve : on peut agir même en étant dans l'opposition, rétorque Gilles Duceppe. Et si le fédéral décide de ne pas bouger pour punir les gens de Laurier, il montrera alors son vrai visage ».

À Ottawa, pourtant, on ne semble pas devoir faire de cadeaux aux députés du Bloc québécois : il semble même régner une certaine agressivité à leur égard, que reconnaît d'ailleurs Lucien Bouchard.

« Ce sera extrêmement difficile, dit celui-ci. Je sais qu'on s'attaque à quelque chose de gros car jamais le Québec n'a fait une telle démonstration de force ».

« Mais nous n'en sommes plus à l'étape de plaire aux gens. Nous allons faire de la vraie politique en utilisant des rapports de force démocratiques. Les circonstances le requièrent et nous avons l'appui du Québec pour le faire ».

L'argument de la légitimité n'ébranle ni M. Duceppe, ni M. Bouchard.

« Le NPD nous conseille de retourner devant les électeurs alors qu'eux-mêmes ont accueilli à bras ouverts en 1985 un député conservateur de Laval qui s'est converti néo-démocrate en cours de mandat », a dit Gilles Duceppe.

« En tant que chef du Bloc, je suis prêt à aller demain matin en élection partielle pour me faire élire. Mais avec 62 % des Québécois en faveur de la souveraineté, ce serait plutôt aux députés fédéralistes de tester leur légitimité », a pour sa part lancé avec force M. Bouchard.

Des jeunes francophones hors Québec se révèlent aux Québécois

Josée Boileau

BIEN RÉTOSOLUS à démontrer qu'ils ne sont pas des « Québécois manqués ou exilés », une vingtaine de jeunes francophones du reste du Canada ont visité pendant deux semaines différentes régions du Québec pour rencontrer des Québécois et se faire connaître d'eux.

Un objectif qui n'était, semble-t-il, pas vain puisque, à leur grand étonnement, ces jeunes ont constaté à quel point l'existence même des francophones à l'extérieur du Québec est méconnue.

« Les gens nous adressaient la parole en anglais ou encore ils pensaient que nous étions venus ici pour apprendre le français. Ils ne savaient pas qu'il y a aussi des francophones au Manitoba », expliquait Luc Archambault, l'ainé du groupe.

De passage à Montréal hier pour la fin de leur séjour, les adolescents, âgés de 13 à 17 ans, soulignaient à quel point cette rencontre avec d'autres francophones leur donnait l'envie de continuer à vivre en français « même s'il faut se battre pour y arriver », comme le notait la jeune Mirielle Haché, de Dalhousie, au Nouveau-Brunswick.

Mais la réalité francophone hors-Québec a elle aussi plusieurs aspects. Au sein même de la petite délégation que LE DEVOIR a rencontré, le très combatif Yves Cyr, 13 ans, de Labrador City, aux frontières du Québec, qui ne veut rien savoir d'étudier en anglais, côtoyait Marjolaine, de Colombie-Britannique, qui vit et étudie en anglais et qui n'y voit aucune contradiction.

« Les gens de la communauté francophone se rassemblent à tous les mois et même s'il y avait une école secondaire française, ça ne me tenterait pas d'y aller. Je peux parler en français avec mes parents à la maison », disait-elle, en s'exprimant avec plus ou moins d'aisance.

De façon générale, les jeunes rencontrés ont néanmoins le français à cœur, sont conscients de l'impact de l'échec de Meech et de l'assimilation qui veille et craignent les répercussions d'une séparation du Québec.

« On aurait des problèmes à se battre, les autres nous diraient de s'en aller dans notre pays », explique Yves. « Au Manitoba, ils le disent déjà », rétorque Luc.

Or, que les Québécois ne s'imaginent pas que le salut passe par l'insatiation au Québec-terre promise. Les jeunes sont même carrément

agacés par l'attitude de ces Québécois qui se cantonnent dans leur supériorité de « peuple fondateur ».

« Le Québec, ce n'est pas chez nous. Il faut pouvoir vivre en français à Terre-Neuve », lance Yves avec conviction.

Mais ce ne sont pas les programmes d'immersion qui sauveront la mise, reconnaissent-ils.

« Les anglophones qui suivent ces cours le font pour apprendre la langue, pas la culture. Et une fois qu'ils ont leur diplôme, ils oublient pas mal vite », dit Luc.

À cet égard, une éventuelle souveraineté du Québec ferait même le bonheur de bien des adolescents.

« Dans mon école, plusieurs souhaitent que ça arrive : ça enlèverait les cours de français ! », s'exclame Marjolaine avec toute l'insouciance de ses 15 ans.



L'avortement sur la sellette

PHOTO AP

Le gouverneur démocrate de Louisiane, Buddy Roemer (notre photo), a imposé hier son veto à une loi de cet État qui aurait été la plus restrictive du droit à l'avortement aux États-Unis. Ce texte interdisait l'interruption volontaire de grossesse, sauf en cas de danger pour la vie de la mère, d'inceste ou de viol. Le gouverneur a estimé que pour les cas de viol, les dispositions de la proposition de loi adoptée par le Congrès de l'État, qui prévoyaient notamment que le viol soit rapporté dans les sept jours,

étaient « insatisfaisantes ». Le gouverneur, qui trouve ce délai de sept jours beaucoup trop court, l'a qualifié d'« impraticable », estimant qu'il constituait une marque d'« insensibilité » face à ce problème. En cas d'infraction à cette loi, les médecins risquaient jusqu'à 10 ans de prison et une amende de 100 000 \$. Les promoteurs du projet espéraient que cette loi, qui n'aurait pas manqué d'être mise en cause par les proches de la justice, remonterait jusqu'à la Cour suprême. L'objectif des adversaires de l'avortement était que cette Cour, en se prononçant sur une nouvelle loi, annule sa fameuse décision de 1973 qui avait reconnu le droit à l'avortement.

LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ
POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE
CARRIÈRES ET PROFESSIONS 842-9645

Anjou-Québec Traiteur
«Le prêt à emporter»
C'est la meilleure façon de vous faire plaisir
Laissez parler vos envies
Petits plats mijotés et grands classiques
Tout est là devant vos yeux prêt à déguster chez vous.
1025 rue Laurier ouest
272-4065 ou 272-4086
Notre qualité fait notre renommée
Au service des Québécois depuis 1953

Université de Montréal
Faculté des arts et des sciences

Des programmes pour enrichir sa formation dans une perspective multidisciplinaire

Études arabes
Études est-asiatique
Études italiennes
Études latino-américaines
Études néo-helléniques
Études québécoises
Études russes et soviétiques

Langue et civilisations anglaises *
Langue et littérature françaises

Pour voir les dépliants d'information, téléphoner au: (514) 343-7327
* (514) 343-6236

Degano et Taylor-Smith favoris au Lac St-Jean

ROBERVAL (PC) — Les deux têtes d'affiche de la dernière traversée internationale du lac Memphrémagog, l'Argentin Diego Degano et l'Australienne Shelley Taylor-Smith, demeurent les principaux points de mire, à quelques heures du départ de la 36e traversée internationale du lac Saint-Jean. Degano a remporté cette 12e édition de l'épreuve estrienne (9 h 19), alors que Taylor-Smith, contre toute attente, est venue chasser le champion en n'accusant qu'un retard de 12 minutes, à la deuxième place.

Mais Magog, c'est Magog, et le lac Saint-Jean, c'est autre chose, notamment au niveau de la température de l'eau. C'est là toutefois un détail qui n'inquiète nullement la championne australienne.

Educatrice physique de profession, l'athlète de 29 ans ne s'embête pas du fait qu'elle en sera à sa première tentative dans le Piékouagami.

Gagnant de cinq courses en sept essais, en 1989; vainqueur à Magog et en Argentine; et deuxième au marathon de Capri-Naples, l'Argentin Diego Degano semble être fait pour le Piékouagami.

Dimanche dernier, Degano (22 ans) a remporté la traversée du lac Memphrémagog en surmontant un malaise aux épaules qui l'a empêché de travailler à l'aise avec ses deux bras.

CET ÉTÉ, PRENEZ LA ROUTE POUR QUÉBEC!
Venez découvrir la ville, vous y amuser et vous détendre

Holiday Inn

49,50\$
par personne - du lundi au jeudi
occupation double

37,50\$
par personne - vendredi, samedi
dimanche - occupation double

- Stationnement intérieur
- Grande chambre à deux lits doubles
- Piscine intérieure, sauna, salle de jeux
- Centre de conditionnement physique
- Les enfants dorment et mangent gratuitement**
- Centre-Ville de Québec



Holiday Inn
Québec Centre-Ville
395 rue de la Couronne
Québec (Québec)
G1K 6Z7
(418) 647-2611
1-800-HOLIDAY

** Les jeunes de moins de 19 ans dorment gratuitement dans la chambre de leurs parents. Ceux de moins de 13 ans mangent gratuitement à partir du menu pour enfants au restaurant, lorsqu'ils sont accompagnés d'un convive adulte.

LES CROISIÈRES RICHELIEU inc.

NOUVEAU ÉTÉ 1990
La Croisière s'amuse avec Enrico notre accordéoniste, tous les dimanches soir en juillet et août.
Départ: 19h00
retour: 22h30
Tarif: 12\$ par personne

De 1er juillet au 1er septembre, l'histoire du Haut-Richelieu à bord du bateau "M.V. Fort St-Jean II". Magnifique croisière de 4 heures sur la rivière Richelieu avec arrêt à St-Paul-de-l'Île-aux-Noix pour une visite guidée du fort Lennox. Départ à 13h30 tous les jours du 1er juillet au 1er septembre. Retour à 17h30.
Tarif: adultes 13\$ Enfants de 4 à 12 ans 6\$
TOUS LES DÉPARTS SE FONT DE LA PLACE DU QUAI

Renseignements et réservations
Les Croisières Richelieu
Saint-Jean-sur-Richelieu
Tél.: (514) 346-2446
1-800-361-6420

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Le plus grand coup de balai de l'histoire du PCUS

Le pouvoir de Mikhaïl Gorbatchev ne pourra plus jamais être menacé par les organes de l'ex-« parti dirigeant » de l'URSS

Une analyse
de Michel Tatu
Le Monde

LE 28^e CONGRÈS du PC soviétique aura produit deux principaux résultats, qui ont contribué au nouveau rebondissement d'un Mikhaïl Gorbatchev qu'on croyait sérieusement en perte de vitesse.

Le premier est la défaite en rase campagne de M. Ligatchev, son principal adversaire conservateur, qui a fait les frais des divisions de son camp. Le second est un changement institutionnel qui a transféré encore un peu plus le pouvoir vers les soviets et la présidence de l'État, tout en diminuant l'influence du Bureau politique. La composition du nouveau Comité central (CC) confirme ce double phénomène.

L'analyse de ce nouveau « parlement du parti » de 412 membres ne peut être que provisoire, puisque, en

cadémicien ukrainien Paton, qui garde son siège obtenu en 1966. Les élus d'il y a moins de dix ans, ceux du dernier congrès brejnévien de 1981, étaient encore 172 (56 %) dans le CC de 1986 : ils ne sont plus que 10 aujourd'hui. Exception qui confirme la règle, on note le retour du maréchal Ogarkov, qui avait démissionné l'an dernier mais retrouve un siège en tant que président de l'Association des anciens combattants.

L'ancien chef d'état-major devient du même coup, à 73 ans, le doyen d'âge d'un Comité central qui ne compte plus que 2 septuagénaires, contre 33 en 1986 et même 54 cinq ans plus tôt.

Si la part des femmes n'augmente pas de manière significative (6,5 % contre 4,5 % auparavant), la répartition par fonction confirme la nouvelle distribution des pouvoirs.

D'une part, en ce qui concerne le parti, l'appareil « haut de gamme » (secrétaires centraux, républicains et régionaux) devra davantage partager les places avec le « bas de gamme » (secrétaires d'entreprise ou d'arrondissement). D'autre part, et surtout, on assiste à une fuite massive des fonctionnaires du gouvernement, invités, tout comme leurs collègues du Bureau politique, à ne plus mêler leurs occupations à celles du parti.

Ainsi, les 84 ministres du gouvernement de M. Ryjkov en 1986 avaient pratiquement tous été casés, comme à l'habitude, au Comité central ou dans son annexe.

Aujourd'hui, sur 60 ministres, on n'en compte plus que 15 au Comité, sans d'ailleurs que leur choix n'obéisse à une critère bien précis : les ministères « nobles » ont eu visiblement la préférence (Affaires étrangères, Justice, Culture, Éducation, Travail, Santé, Sciences, Finances, Radio-télévision) de même que la Défense, le KGB et le Plan. Mais on se demande pourquoi deux ministres très « sectoriels » (Sidérurgie et Industrie légère) ont été retenus, et pas leur nombreux autres confrères en charge d'autres branches industrielles.

Moins de militaires

La sélection de militaires est également difficile à expliquer. Leur nombre a fortement diminué, même en chiffres absolus (12 contre 23 en 1986), surtout du fait que l'on a éliminé le vice-ministre de la Défense, traditionnellement représenté « de droit ». Restent le ministre lui-même, le chef d'état-major général, 2 hauts responsables de l'aviation et 3 commandants régionaux seulement, qui ne figurent pas parmi les plus importants.

La partie la mieux représentée



Lors du récent congrès du PCUS, 85 % du Comité central a été renouvelé, un pourcentage sans précédent.

reste en fin de compte la direction politique des forces armées, avec son nouveau chef, le général Chlaga, et plusieurs de ses adjoints, y compris le chef de la direction politique de la garnison d'Erevan, le seul « petit général » qui figure aux côtés de ces gros calibres.

Un autre changement caractéris-

tique concerne les diplomates. Non seulement M. Chevardnadze est le seul rescapé de son ministère au Comité central (alors que 3 vice-ministres y siégeaient à ses côtés en 1986), mais c'en est fini de la règle qui attribuait d'office un siège à certains ambassadeurs : 113 étaient dans ce cas en 1986, notamment les ambassa-

deurs dans les pays « socialistes » européens, mais aussi en France, en Inde et en Algérie. Aujourd'hui, il n'y a presque plus de pays socialistes et il ne reste plus qu'un seul siège, qui est allé à M. Bessmertnykh, ambassadeur... aux États-Unis.

Contrairement à ce qui avait été suggéré à l'origine, l'appartenance

au Parlement fédéral n'a pas été déterminante. 102 membres du nouveau Comité central, soit 25 %, sont députés au Congrès de députés de l'URSS, alors que plus des deux tiers des membres du CC de 1986 siégeaient en même temps au Soviet suprême de l'époque. Notons aussi que 29 de ces 102 députés sont des « mal élus ». C'est-à-dire qu'ils ont été désignés par une organisation, dont 16 par le Parti communiste.

Meilleure répartition régionale

Cela dit, les responsables de divers soviets et de nouvelles institutions présidentielles, avec plus de 40 membres, sont beaucoup plus fortement représentés qu'autrefois, ce qui tranche avec l'évolution inverse observée en ce qui concerne l'appareil gouvernemental.

Il s'agit d'abord de 8 membres du Conseil présidentiel de M. Gorbatchev (une petite moitié de cet organisme), mais aussi de représentants de la périphérie, comme l'atteste le fort accroissement de la part des personnes actives en Asie centrale, en Transcaucasie et dans les pays baltes. Il est vrai que leur représentation était jusqu'à présent dérisoire.

Force est d'ailleurs de constater que ce « parlement du parti » devrait être, pour le secrétaire général, moins difficile que l'ancien. Une figure de proue de la contestation a quand même réussi à s'y faire élire : l'amiral Khvatov, commandant la flotte du pacifique, qui a fait sensation au 28^e Congrès en critiquant vivement l'abandon de l'Europe de l'Est et en déplorant le « retour à 1939 ».

Mais cette présence compensera mal la disparition de toute une série de « fortes têtes » de la coalition conservatrice, de ceux dont les sorties avaient émaillé les divers plénums tenus ces deux dernières années. De même que les réformateurs radicaux ont été éliminés ou sont partis tout seuls (seul l'ancien dissident Roy Medvedev, devenu d'ailleurs très gorbatchévien, émerge à cet égard), de même la majorité, incontestablement conservatrice, de ce Comité central semble avoir été pour ainsi dire châtée, ramenée à l'obéissance par la défaite de M. Ligatchev et de ses autres leaders de l'ancien Bureau politique.

Sans doute de nouveaux meneurs apparaîtront en son sein. Mais en attendant, M. Gorbatchev devrait être plus tranquille de ce côté-là. D'autant que ce Comité central ne peut plus, comme auparavant, le destituer de ses fonctions en lui faisant le « coup de Khrouchtchev » : il faudrait pour cela convoquer... un nouveau congrès.

L'ACTUALITÉ

l'état actuel des informations, plus d'un tiers d'entre eux (157) n'exercent aucune fonction connue. Il s'agit très probablement d'ouvriers et de « petits apparatchiks » destinés à « prolétarianiser » une instance justement considérée jusqu'à présent comme le sanctuaire de la nomenclatura.

On sait du moins que le coup de balai est sans précédent dans l'histoire soviétique. L'ancien Comité central, élu en 1986, avait pourtant été purgé une première fois au printemps de l'an dernier, lorsqu'un fort nombre de retraités avaient été conduits à démissionner : de 397 membres titulaires élus en 1986, et compte tenu des décès et autres changements survenus dans l'intervalle, on était passé à 249 à la veille du récent congrès.

Or, sur ce nombre, 49 seulement (10 de plus si l'on y ajoute les suppléants, une catégorie supprimée aujourd'hui) ont trouvé place dans le nouveau Comité central, ce qui donne un taux de reconduction de moins de 20 % et un pourcentage de renouvellement de 85 %. À cette différence près que personne, cette fois, n'en est mort. Le record des grandes purges (respectivement 22 % et 77 % entre les congrès de 1934 et de 1939) est nettement battu.

Gorbatchev le patriarche

Autre conséquence de ce coup de balai : M. Gorbatchev, élu en 1971, devient le deuxième plus ancien membre de l'institution, après l'a-

L'opposition roumaine reprend courage et le gouvernement tente de s'ajuster

Jean-Claude Buhner
Le Monde

ENCORE échaudée par la brutale intervention des mineurs un mois auparavant, l'opposition roumaine commence à surmonter sa peur et à reprendre courage. Preuve est ainsi faite que le mécontentement n'était pas seulement le fait d'une poignée de « voyous » — ce que les autorités n'osent d'ailleurs plus affirmer aujourd'hui, sous peine de se ridiculiser — et que la grogne dépasse largement le cercle restreint des étudiants.

Les marches et manifestations qui ont eu lieu depuis, ont fourni l'occasion de protester contre les récentes hausses de prix, les difficultés persistantes d'approvisionnement, la lenteur des réformes et tout ce qui évoque encore le régime déchu.

L'expression des espoirs déçus, à l'image du malaise politique, économique et social qui perdure, se retrouve sur les banderoles : « En décembre chair à canon, aujourd'hui en détention », « Nous voulons la justice pas de procès-mise en scène », ou encore plus simplement « À bas le communisme ! »

Acculé à la défensive et empêtré dans ses contradictions depuis le dérapage de la mi-juin, isolé à l'étran-



Petre Roman

ger, le gouvernement ne saurait ignorer l'avertissement, s'il entend améliorer son image passablement ternie à l'étranger.

À la veille de son récent voyage « privé » en France, le premier ministre, M. Petre Roman, s'est félicité du déroulement sans heurts de cette manifestation. « À mon avis, nous a-t-il dit, c'est là le point de retour, en un sens positif, vers la civilité. Il importe de garantir la libre expression des opinions et de régler les problèmes par le dialogue. Une commission parlementaire a été créée pour



Ion Iliescu

enquêter sur les événements de la mi-juin, et le jour de la manifestation, le ministre de la justice a reçu une délégation des étudiants ».

Curieusement, cependant, le même soir que ces déclarations du premier ministre, lors de sa première allocution télévisée depuis son élection, le président Ion Iliescu n'a pas fait la moindre allusion à ces sujets brûlants. Sur un ton moralisateur, il s'est contenté de faire la leçon à ses compatriotes, les invitant « à apprendre à travailler avec efficacité », afin de surmonter l'impasse économique actuelle.

« Nous n'avons pas besoin de leçon de démocratie, nous avons besoin de respect et de compréhension pour notre peuple », a-t-il déclaré. Y aurait-il alors des tiraillements entre le président et le premier ministre ? M. Roman rappelle que, d'après les textes en vigueur, « le président a des pouvoirs très symboliques, le pre-

mier ministre disposant du pouvoir exécutif ».

« D'autre part, ajoute M. Roman, M. Iliescu a été élu au suffrage universel avec une majorité écrasante, ce qui lui donne un poids plus important que celui prévu par les textes. Il est au-dessus de la mêlée et forcément, en tant qu'exécutif, je suis plus exposé, je prends les mesures impopulaires ».

« Il est faux, poursuit M. Roman, de parler de divergences entre le président Iliescu et moi-même. Par exemple, il n'a rien eu à redire à mon discours-programme. Il m'a simplement demandé d'apporter quelques précisions. C'est M. Iliescu qui avait remercié les mineurs et qui les avait fait appeler. Sur le président peut encore cette appréciation qu'il était un communiste et qu'il est resté. Il faut revenir au 22 décembre. Qu'étais-je ? Rien du tout. Lui était l'homme sur lequel reposait l'espoir de tout un peuple. Que fait-il ce jour-là ? Il signe l'arrêt de mort du système avec les anciens communistes qui l'entouraient. Or, il ne garde rien. Il décrète que l'appareil du parti est mort. Il a tout de suite accepté le pluralisme politique en rejetant le système, ce qui est remarquable ».

M. Silviu Brucan, l'une des principales figures du Front de salut national à ses débuts, remarque : « L'affaire Munteanu est caractéristique du manque de clairvoyance du gouvernement. Dans un système démocratique, on ne peut pas maintenir quelqu'un pendant un mois en état d'arrestation sans apporter des preuves sérieuses de son éventuelle culpabilité. » Tout en reconnaissant qu'il est délicat de sauter d'une économie planifiée à une économie de marché, M. Brucan estime que le gouvernement a assez tergiversé et qu'il est temps « de passer à l'action ».

Dans un pays épuisé par la dictature et à l'économie sinistrée, il ne saurait cependant y avoir de miracle. Dans un premier temps, le gouvernement avait paré au plus pressé en important des produits alimentaires et du pétrole, mais la pénurie n'a pas tardé à réapparaître et des queues sont visibles aux quatre coins de la ville. Le dimanche, à la périphérie de la capitale, un véritable « marché aux voleurs » fait office de bourse d'échanges.

Les anciens réflexes subsistent et nombre de Roumains dubitatifs restent à convaincre quant aux bonnes intentions de leur dirigeants. « C'est la même Jeannette, autrement coiffée », observe une ménagère, se plaignant de devoir à nouveau faire la queue après une passagère amélioration au début de l'année.

ciel 98,3

Écoutez Ciel
et parcourez
le mondeÉcoutez Ciel MF et
identifiez 4 mots passeport...
vous pourriez vous retrouver
sous le ciel de GRÈCE !

GRÈCE

Remplissez et retournez à : Ciel, C.P. 98, Longueuil J4H 3Z3

Num. _____ Prénom _____
Adresse _____
Ville _____ Code postal _____
Telephone résidence _____ Telephone bureau _____
Mots passeport _____ Date de diffusion _____

exocik
assure

Tirage le 31 juillet 1990

LE DEVOIR

Renseignements.....(514) 844-3361

Administration.....(514) 844-3361

Rédaction.....(514) 842-9628

Annonces classées.....(514) 286-1200

Publicité.....(514) 842-9645
numéro sans frais.....1-800-363-0305LES BUREAUX DU
DEVOIR SONT
OUVERTS DU LUNDI
AU VENDREDI
DE 9H00 À 16H30

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-7457

Montréal.....(514) 332-3891 ou (514) 844-5738
Québec.....(418) 845-2080
Extérieur — Indicatif 514.....1-800-361-6059
Indicatif 418.....1-800-463-4747
Indicatif 819.....1-800-361-5699
Indicatif 613.....1-800-361-5699

CARTES
D'AFFAIRES

Fondée en 1892

55 St Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3X2
Télex: 05-268656
Fax: (514) 845-7874
Tel: (514) 987-6242Agents de
brevets
d'invention
et de marques
de commerce

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

La RAF manque sa cible

BONN (AFP) — La Fraction armée rouge (RAF), qu'on avait pu croire décapitée après l'arrestation en juin de huit « figures historiques » en RDA, a repris l'offensive hier, par un attentat à la bombe qui a failli coûter la vie au secrétaire d'État à l'Intérieur, Hans Neusel. Le responsable de la sécurité intérieure — notamment en charge des dossiers terroristes —, qui se rendait à son ministère à Bonn au volant de sa BMW non-blindée, s'en est tiré avec quelques égratignures. La charge explosive télécommandée, placée sur le bord droit de l'autoroute, a explosé avec précision au passage de sa voiture à 7 h 36 locales. La déflagration a détruit la barrière de sécurité sur 20 mètres et sérieusement endommagé le côté droit de la voiture, notamment le siège du passager sur lequel M. Neusel aurait dû se trouver si son chauffeur n'avait pas été en vacances.

Inquiétude en Haïti

PORT-AU-PRINCE (AFP) — Le Conseil d'État haïtien souhaite des élections « mais pas n'importe comment, ni à n'importe quel prix », a annoncé hier un porte-parole de cet organisme après le passage à Port-au-Prince cette semaine de l'ancien président américain Jimmy Carter. Ce dernier avait exprimé jeudi au cours d'une conférence de presse sa « confiance » dans le haut commandement militaire pour garantir la sécurité des élections prévues pour le mois de novembre prochain. Le Conseil d'État a estimé que plusieurs conditions devaient être remplies pour la réalisation de ces élections : en particulier l'assurance d'une tranquillité publique retrouvée, et les poursuites judiciaires contre ceux qui avaient interrompu dans la violence le processus électoral de novembre 1987 et contre les coupables du massacre du 11 septembre 1988 de l'église Saint Jean Bosco (13 morts et 70 blessés).

42 exécutions au Nigeria

LAGOS (AFP) — Quarante-deux militaires, condamnés à mort par un tribunal militaire d'exception pour « avoir participé, le 22 avril dernier, à un coup d'État sanglant contre le président Ibrahim Babangida », ont été fusillés hier par un peloton d'exécution, a annoncé le numéro deux nigérian, le vice-amiral Augustus Aikhomu, à Lagos. Neuf autres militaires ont été condamnés à différentes peines de prison, a-t-il ajouté au cours d'une conférence de presse en sortant de la réunion du Conseil de gouvernement des forces armées (AFRC), la plus haute instance de décision du pays, qui a entériné les conclusions du tribunal présidé par l'ancien ministre des Affaires étrangères, le major général Ike Nwachukwu. Le gouvernement a également mis à la retraite anticipée 31 autres personnes présumées coupables d'avoir participé à la tentative de coup d'État.

Terroriste gracié à Paris

PARIS (AFP) — Le terroriste iranien Anis Naccache, condamné à la prison à vie pour une tentative d'attentat manquée en 1980 contre le dernier premier ministre du Chah d'Iran, Chapour Bakhtiar, a été gracié par le président français François Mitterrand. Il a quitté, libre, la France pour l'Iran, hier après-midi, a-t-on appris de source autorisée. Naccache, 36 ans, ressortissant libanais d'origine sunnite, est reparti pour Téhéran de l'aéroport de Paris-Orly à bord d'un avion d'Iran Air arrivé à Paris en début d'après-midi. Il avait été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, en mars 1982, pour l'attentat manqué contre M. Bakhtiar, le 18 juillet 1980. Deux personnes — une vieille dame et un policier — avaient été tuées dans cet attentat et trois policiers avaient été blessés, dont un grièvement, paralysé à vie. Trois des complices de Naccache avaient aussi été condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité et le quatrième à 20 ans de réclusion. La libération de Naccache avait été demandée à de nombreuses reprises par le gouvernement iranien.

Les rebelles libériens affirment avoir pris le pouvoir

Le président Doe déclare toujours occuper le Palais présidentiel tandis que Taylor crie victoire

d'après AFP et Reuter

LONDRES — Le chef des rebelles libériens Charles Taylor a annoncé tard hier soir qu'il avait pris le pouvoir au Libéria, et renversé le gouvernement du président Samuel Doe, selon l'agence Reuter.

Taylor, présenté sur les ondes de Radio Elwa, la radio des rebelles, comme le « président du Front national patriotique du Libéria » (NPFL), a déclaré que le gouvernement de Doe avait été « dissous » et remplacé par « le gouvernement de l'Assemblée nationale patriotique de reconstruction sous mon commandement ».

Le communiqué de Taylor, qui a été capté à Londres par la BBC, ajoute que la Constitution du pays a été dissoute et qu'un couvre-feu, du crépuscule à l'aube, est désormais en vigueur. Il invite la population et tous les ressortissants étrangers à conserver leur calme.

Si elle se confirmait, la chute de Doe mettrait un terme à une sanglante guerre civile provoquée par l'invasion en décembre dernier, depuis la Côte d'Ivoire voisine, d'hommes du NPFL dont les rangs allaient grossir au fil des mois.

Doe vivait depuis plusieurs jours retranché dans son palais-forteresse du bord de mer à Monrovia, prisonnier, selon certains diplomates, de ses propres soldats.

Doe avait pris le pouvoir en 1980, à l'âge de 28 ans, à la faveur d'un coup d'État particulièrement sanglant. Le Libéria a la particularité d'avoir été



PHOTOS AP

Deux images d'un pays déchiré par la guerre depuis sept mois.

a déclaré au cours d'une interview accordée à la BBC un porte-parole du gouvernement faisant partie de l'entourage immédiat du président assiégé.

Il a précisé que le président libérien était convaincu qu'« en une semaine ou deux, la rébellion sera mise en échec ».

Il a nié que l'ensemble de Bushrod Island, situé face au centre ville sur la rive opposée du fleuve, soit tombé sous le contrôle des rebelles et affirmé s'être déplacé en voiture sur le pont de la rue Johnson qui relie le bastion du président Doe dans le centre ville à Bushrod Island.

Il a ajouté que les forces gouvernementales avaient consolidé leur

emprise sur le pont et pris possession d'un dépôt de carburant à l'est de l'île ainsi que de certaines parties du port à l'ouest.

« Les forces gouvernementales ont remporté une victoire décisive vendredi, près de ce dépôt, sans perdre un seul soldat », a-t-il affirmé. « Des escarmouches fréquentes se poursuivent dans la région du port », a-t-il encore déclaré.

Il a enfin démenti que l'aéroport de Spriggs Payne, au centre de Monrovia, soit hors d'usage à la suite des combats qui ont opposé les gouver-



nementaux aux rebelles du NPFL (Front national patriotique du Libéria). « Tout vol international souhaitant atterrir à l'aéroport peut le faire en toute sécurité », a-t-il conclu. fondé par des esclaves noirs américains, en 1847.

L'annonce par Taylor de sa victoire a fait suite à des informations

selon lesquelles ses hommes avaient lancé hier un assaut sur le centre de la capitale où ils livraient bataille aux soldats demeurés fidèles au chef de l'État. De violents combats étaient signalés dans le quartier des ambassades et au pied d'une colline qui surplombe le palais de Doe.

Des témoins ont rapporté avoir vu des soldats de l'armée gouvernementale se débarrasser de leur uniforme, jeter leur fusil et prendre la fuite.

Hier soir cependant, le gouvernement américain n'était pas en mesure de confirmer la chute du président Doe.

Un responsable du département d'État a déclaré que l'ambassade des États-Unis à Monrovia était au courant du communiqué du chef des rebelles, Charles Taylor, affirmant qu'il avait pris le pouvoir.

Mais, a-t-il ajouté « nous ne disposons d'aucune indication sur le changement de pouvoir » même si des diplomates américains en poste dans la capitale libérienne ont rapporté avoir entendu des fusillades dans les rues.

Cependant, dans une déclaration aussi rendue publique hier soir, le président libérien annonçait exactement le contraire et prétendait toujours contrôler le pouvoir.

« Le président ne démissionnera ni ne quittera en aucun cas Monrovia »,

De Klerk veut l'exclusion d'un proche de Mandela

L'ANC est embarrassée et délibérera

JOHANNESBURG (Reuter) — Le président sud-africain Frederik De Klerk veut exclure le dirigeant communiste Joe Slovo des pourparlers avec le Congrès national africain (ANC) sur l'avenir de l'Afrique du Sud, a annoncé hier l'ANC.

La police a accusé des membres communistes de l'ANC de conspirer en vue de s'emparer du pouvoir. De Klerk a demandé à voir d'urgence Nelson Mandela jeudi soir pour lui demander une explication.

« Au cours de cette discussion, le président de Klerk a dit qu'il préférerait que le camarade Joe Slovo soit exclu de la délégation de l'ANC pour la rencontre prévue le 6 août », a révélé l'ANC dans un communiqué.

Le gouvernement sud-africain et l'ANC, principal mouvement anti-apartheid, doivent avoir une deuxième session de pourparlers le 6 août, afin de lever les obstacles à la tenue de négociations globales sur une nouvelle constitution non-raciale.

Slovo, l'un des dirigeants blancs les plus influents au sein de l'ANC, avait participé aux premiers pourparlers en mai.

« Nelson Mandela ne pouvait pas accepter ou rejeter la demande de M. de Klerk, puisque M. Slovo n'a pas été nommé par M. Mandela, mais par le comité exécutif de l'ANC », a déclaré le responsable de la communication de l'ANC, Pallo Jordan.

« Nous prenons la chose au sérieux. Le comité exécutif se réunira donc dans les trois jours pour faire le tour de cette affaire et sa décision sera transmise à M. de Klerk lorsque Mandela le verra à nouveau le 1er août », a-t-il précisé.

La police a interpellé neuf personnes en liaison avec la conspiration en question, notamment Sathyandranath « Mac » Maharaj, qui siège au Comité exécutif national de l'ANC et au Comité central du Parti communiste (PC) et qui n'était rentré en Afrique du Sud que le mois dernier après des années d'exil.

Un autre dirigeant de l'ANC et du PC, Ronnie Kasrils, est recherché par la police.

Lors de la rencontre de jeudi soir, De Klerk a déclaré à Mandela que ce complot contrevenait à l'esprit des négociations tel que l'avaient accepté le gouvernement et l'ANC, selon une source émanant de la sécurité.

« Le chef de l'État a affirmé dans des termes sans équivoque à Mandela que Joe Slovo était derrière ce complot. Les communistes ont leurs propres projets et le gouvernement en a la preuve », a déclaré cette

source. Toujours selon elle, De Klerk a été choqué par l'ampleur de la conspiration, telle qu'elle lui a été présentée par la police, qui lui a dit avoir eu accès aux dossiers informatisés de l'ANC.

Slovo a démenti préparer un soulèvement armé et a répondu que les communistes ont simplement poursuivi leurs activités au sein de la branche militaire de l'ANC, qui n'a jusqu'à présent pas reçu l'ordre de cesser la lutte armée contre le pouvoir blanc.

Il a accusé le gouvernement d'orchestrer une « terreur rouge » afin de perturber le meeting prévu dimanche, au cours duquel le PC doit se transformer en organisation légale de masse.

Jordan a affirmé que malgré ces difficultés les pourparlers se dérouleraient comme prévu le 6 août. « Il n'y a aucune raison pour qu'ils soient reportés. Nous devons évidemment mesurer très précisément les implications de ce que le chef de l'État a dit et quelles conséquences cela aura sur les discussions du 6 août », a dit Jordan.

Il a précisé que rien ne permettait d'affirmer que le gouvernement suspendrait les négociations si l'ANC refusait de retirer Slovo de sa délégation.

Le PC et l'ANC reconnaissent maintenant des réseaux clandestins, tout en affirmant qu'il ne s'agit là que d'une précaution en cas d'échec des pourparlers constitutionnels.

De Klerk a légalisé l'ANC, le PC et d'autres mouvements d'opposition le 2 février, tout en libérant Mandela de prison afin de favoriser l'ouverture de négociations.

L'ANC n'a pas un programme marxiste mais beaucoup de ses dirigeants sont communistes et les deux organisations sont étroitement imbriquées après 30 ans de lutte commune contre l'apartheid.

Fidel Castro défie le monde occidental de recevoir les Cubains qui voudraient partir

d'après AP, AFP et Reuter

LA HAVANE — Fidel Castro s'est déchaîné contre le monde occidental, jeudi soir lors de son traditionnel discours du 26 juillet, qui marque l'anniversaire de la prise de la Moncada, en 1953, début de la révolution cubaine.

Il a défié le monde extérieur de « fournir bateaux et visas » pour ramasser les « pauvres Cubains » qui auraient l'idée saugrenue de vouloir quitter le pays, tout en montrant inflexible sur le cas des réfugiés de l'ambassade espagnole.

Cette offre a été refusée hier par le gouvernement américain, qui n'entend pas ouvrir ses portes de façon particulière aux exilés potentiels cubains. Pendant ce temps, l'Espagne réfutait officiellement les allégations de M. Castro, selon lesquelles il y a actuellement un « complot » contre l'île des Caraïbes, dont elle serait un des principaux acteurs.

Lors de son discours traditionnel du 26 juillet, Fidel Castro, s'est une fois de plus moqué des « Yanquis », les défilant de recevoir « ces pauvres citoyens persécutés » qui veulent partir. « Envoyez les bateaux et les visas », a lancé sur un ton de défi le *lider maximo*.

De son côté, le département d'État a rejeté « la tentative de Castro d'exporter ses problèmes vers les États-Unis ». « Les Cubains désirant partir doivent le faire selon les procédures établies d'immigration », a ajouté la déclaration du département d'État.

En 1989, 10 046 Cubains ont émigré d'une façon régulière vers les États-Unis, rapportait hier le Service de l'immigration et de la naturalisation des États-Unis. En 1980, des dizaines de milliers de repris de justice et d'aliénés cubains, ou supposés tels, ont émigré aux États-Unis après la crise du port de Mariel, où ils s'étaient agglomérés en quelques semaines.

En estimant aujourd'hui que moins de 10 % des *marileños* étaient de vrais criminels. Quelque 5600 sont en prison aux États-Unis et 173 ont été renvoyés à Cuba.

Cuba paraissait donc toujours plus isolée, hier, au lendemain du dis-



PHOTO AP

Des centaines de milliers de personnes ont envahi jeudi soir la place de la Révolution pour entendre Fidel Castro.

cours-fleuve de Fidel Castro (quelque deux heures trente) dans lequel il laissait entendre que l'île pouvait se passer de relations diplomatiques avec l'Espagne.

Le leader cubain a réagi fermement à la crise entre Madrid et La Havane réfugiée dans la présence de 18 Cubains réfugiés dans l'ambassade d'Espagne. Il a rappelé « l'humiliation » de 1898, lors de l'intervention à la dernière minute des troupes américaines dans la guerre d'Indépendance cubaine contre l'Espagne.

Réagissant à la suspension, la semaine dernière par l'Espagne, de son aide économique à Cuba de 2,5 millions de dollars, Fidel Castro a repro-

ché à Madrid de se faire « complice » des États-Unis, « ce même empire qui avait fait une guerre si humiliante à l'Espagne à la fin du siècle passé ».

« Quel que soit le dénouement » de l'affaire des réfugiés, « les Espagnols qui ont des intérêts à Cuba seront respectés qu'il y ait ou non des relations diplomatiques avec l'Espagne », a affirmé Fidel Castro, soulignant ainsi l'importance économique des partenaires espagnols.

« Nous maintiendrons notre position avec dignité et fermeté », a expliqué aussi le leader cubain réaffirmant qu'il ne donnerait pas de visa à ceux qui « pénètrent par la force dans les ambassades ».

Qualifiés avec ironie par le président cubain de « champions des droits de l'Homme », les pays européens ont été appelés à en faire la démonstration concrète en signant des accords migratoires avec Cuba et à ouvrir des bureaux d'émigration.

Fidel Castro, qui ne veut pas que les ambassades se transforment « en agence de voyage », a alors promis que la sortie des Cubains de l'île serait « libre ».

Où veut en venir Fidel Castro avec l'Espagne et l'Europe ? telle était la question posée jeudi, alors que le leader cubain faisait les comptes économiques du pays en révélant que l'Union Soviétique, son fournisseur essentiel de matières premières et de marchandises, ne tenait plus qu'à 50 % ses engagements avec l'île.

« La situation est très tendue concernant les combustibles, et tendue pour beaucoup de matières premières comme les fertilisants, les métaux, le bois », a-t-il précisé.

Mais Fidel Castro n'a eu que des paroles douces pour Moscou, qui, a-t-il dit, poursuit sa coopération avec Cuba avec toute sa « bonne volonté », mais dans la mesure de ses moyens qui se réduisent de jour en jour.

LA MALADIE D'ALZHEIMER

Le Centre de Recherche de l'hôpital Douglas, affilié à l'Université McGill, propose l'essai d'un nouveau médicament pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer.

L'étude, d'une durée de 6 mois, s'adresse aux patients entre 50 et 75 ans. Le patient doit être accompagné d'un parent ou d'un gardien.

La participation à l'étude est libre et gardée strictement confidentielle, les évaluations et traitements sans aucun frais.

Pour plus d'informations, S.V.P. contacter: Georges Schwartz, psychologue, au 761-6131 poste 23333 (lundi à vendredi 9:00 — 16:00).

RANGEMENT DE GARDE-ROBES, MURS MIROIRS, PORTES MIROIRS ET BEAUCOUP PLUS

Visitez notre superbe salle d'exposition ou téléphonez pour obtenir une consultation GRATUITE à domicile.



Exclusiv
PORTES DE PLACARD ETAGÈRES
ET MEUBLES ENCASTRÉS
CLOSET DOORS
SHELVING & FITTED FURNITURE

GRANDE VENTE D'ÉTÉ, APPELEZ MAINTENANT

LUN. AU VEND. de 9h à 17h
SAMEDI DE 10h à 17h
APPELEZ MAINTENANT

1837, 32e Avenue
(Via Côte-de-Liesse)
636-5597

2765 est, rue Sherbrooke
(À l'est de Frontenac)
527-2487

VOYAGES

DEVOIR
Service de PUBLICITÉ 842-9645
LE

EUROPE

Paris, à partir de 398\$
Bruxelles, aller et retour, à partir de 469\$
Londres ou Lyon ou Toulouse 449\$
Montréal-Nice, à partir de 489\$
Montréal-Nantes, à partir de 449\$

	EUROPE PROMOTION * ACHAT RACHAT		
	23 jours	30 jours	37 jours
CITROEN BX 19 TRD DIESEL D.A.	856\$	1040\$	1260\$
CITROEN AX 19 TRD A AUT. DIESEL	921\$	1066\$	1280\$
CITROEN BX 17 TURBO DIESEL D.A.	875\$	1035\$	1250\$
CITROEN BX 19 BREAK DIESEL D.A.	856\$	1040\$	1260\$
CITROEN BX 17 TURBO DIESEL D.A.	890\$	1050\$	1270\$

POUR PARIS ET AMSTERDAM (FRAIS DE LIVRAISON)
AIR - AUTO: CITROEN - RENAULT - PEUGEOT - VW - ALFA-ROMEO - HISSAN, ETC.
CAMPERS VW ET CAMPERS ÉQUIPÉS CITROEN 2 CV 5549 — CITROEN AX 10 5590 — BX DE BASE 5879 — BX 16 TRS AUTOMATIQUE 5174 — BX 19 TRD AUTOMATIQUE 51207 — BX 19 TRS 51109 — RENAULT 5F 5590 — RENAULT 19 TR 5925 — RENAULT 21 615 51295 — RENAULT STATION 51529 — PEUGEOT 205 JR 3 PORTES 5666 — 309 5900, etc. CHOIX D'AUTO-MATQUES ET CAMPERS. LIVRAISON FRANCE-BELGIQUE-HOLLANDE, etc.

VOYAGES S.E.T.A. VOYAGES
Avion - bateau - billets pour croisières - Eurailpass pour chemin de fer européens - Forfaits vers Hawaï et Cuba - Les Antilles et les Caraïbes

SPECIAL-AUTO
TOURING CLUB DE FRANCE
1470, rue Peel (métro Peel), suite 721
Tél.: 281-1040 Permis du Québec

CHINE: multiples splendeurs

Découvrez la Chine avec des spécialistes
21 jours: Hong Kong, Canton, Guilin, Xi'an, Beijing, Shanghai, Hangzhou, Seoul. Tout compris: avions, hôtels, accomp., transferts, repas, visites, boissons, spectacles, tour de Hong Kong, guides franc., visas, taxes.
Prochain départ: 30 septembre
Prix par pers. occ. double. Non compris repas à H.K. et Seoul, taxes d'aéroport informations: 3325\$
brochure: **MONY TOURS (514) 733-5396**
5540 Côte-des-Neiges, Montréal H3T 1V9 Permis du Québec

Pour savoir ce que veut le Canada

Une commission fédérale peut-être, mais pas un commando

La rumeur est forte, un brin de paranoïa québécoise y réagit. Ottawa s'apprêterait à créer une sorte de « contre-commission », écho ou réplique à la « commission parlementaire élargie » qui doit se pencher sur l'avenir du Québec. Au rythme où la capitale provinciale se décide à mettre un commissaire devant les autres et à les lancer sur la route, il se pourrait même que le gouvernement fédéral soit le premier à présenter au bon peuple une équipe de sages dûment équipée de ressources et de mandat.

Ottawa, quoi qu'il en soit, ne peut se dérober. Partout, au Canada anglais, des voix s'élèvent pour dénoncer l'inaction du gouvernement fédéral depuis la faillite des accords constitutionnels du lac Meech. Les trois grands partis fédéraux sont suspendus dans le vide, leur programme constitutionnel est caduc — encore que les libéraux de M. Chrétien ignorent toujours que leurs papiers sont périmés. Hier, les quatre premiers ministres des provinces de l'Ouest faisaient bloc pour remettre en cause le mode de fonctionnement des relations fédérales-provinciales, peut-être même celui de la Confédération. Le Canada a de la réflexion à entreprendre, et une initiative fédérale est non seulement inévitable, mais nécessaire.

Selon la voie que choisira le premier ministre, M. Mulroney, cette « commission » ou autre groupe de réflexion et d'enquête ne sera pas forcément suspecte, comme on le craint maintenant au Québec. S'il arrivait qu'un consensus s'établisse au terme de la réflexion québécoise, il comprendrait certes des propositions précises au Canada anglais, que ce soit sur le mode de la souveraineté-association ou de la « superstructure politique » chère à M. Bourassa. Ce serait un désastre de trouver alors un interlocuteur souffrant de décalage horaire, ancré dans ses vieilles certitudes, et incapable d'engager la discussion sans se recycler longuement.

Le brassage d'idées s'impose donc à l'ensemble du Canada, et il sera salutaire à une condition majeure. Ottawa devrait repousser loin dans les ténèbres extérieures la tentation d'expédier au front un nouveau commando « d'unité canadienne » dont l'obsession serait d'abord de contrer les aspirations du Québec. Trois fois, depuis un quart de siècle, on a vu le gouvernement central jouer cette carte, avec des résultats efficaces à court terme, mais totalement stériles au total: le Canada n'a même pas vu venir le divorce.

À trois reprises donc, et toujours sous l'inspiration de l'ancien premier ministre, M. Trudeau, qui ne tolérât pas d'autre « formule » canadienne que la sienne, le Canada s'est gouré. Si l'on excepte la période où elle fut co-présidée par André Laurendeau, la Commission royale d'enquête sur le bilin-

guisme et le biculturalisme, au milieu des années soixante, a écarté les questions fondamentales que posait la relation Québec-Canada, pour paver docilement la voie aux solutions uniformisantes de M. Trudeau. Après l'élection du Parti québécois en 1976, l'ancien premier ministre consentit, en se faisant tirer l'oreille, à mettre sur pied une commission sur l'unité canadienne, le groupe Pépin-Robarts; cette fois, il réussit mal à le contrôler et il se dépêcha d'enterrer le rapport qui avait eu la mauvaise idée d'envisager la « dualité » comme fondement du pays. Il le fit si vite que le Canada anglais n'eut même pas le temps de le lire. En lieu et place, Ottawa allait lancer dans la bataille référendaire de 1980 un groupe « d'information » sur l'unité canadienne, qui ne regardait ni à la dépense ni à la propagande d'un océan à l'autre. Il fut cru, d'autant que le gouvernement du Parti québécois perdit son référendum. C'est aujourd'hui seulement que l'esbroufe s'estompe.

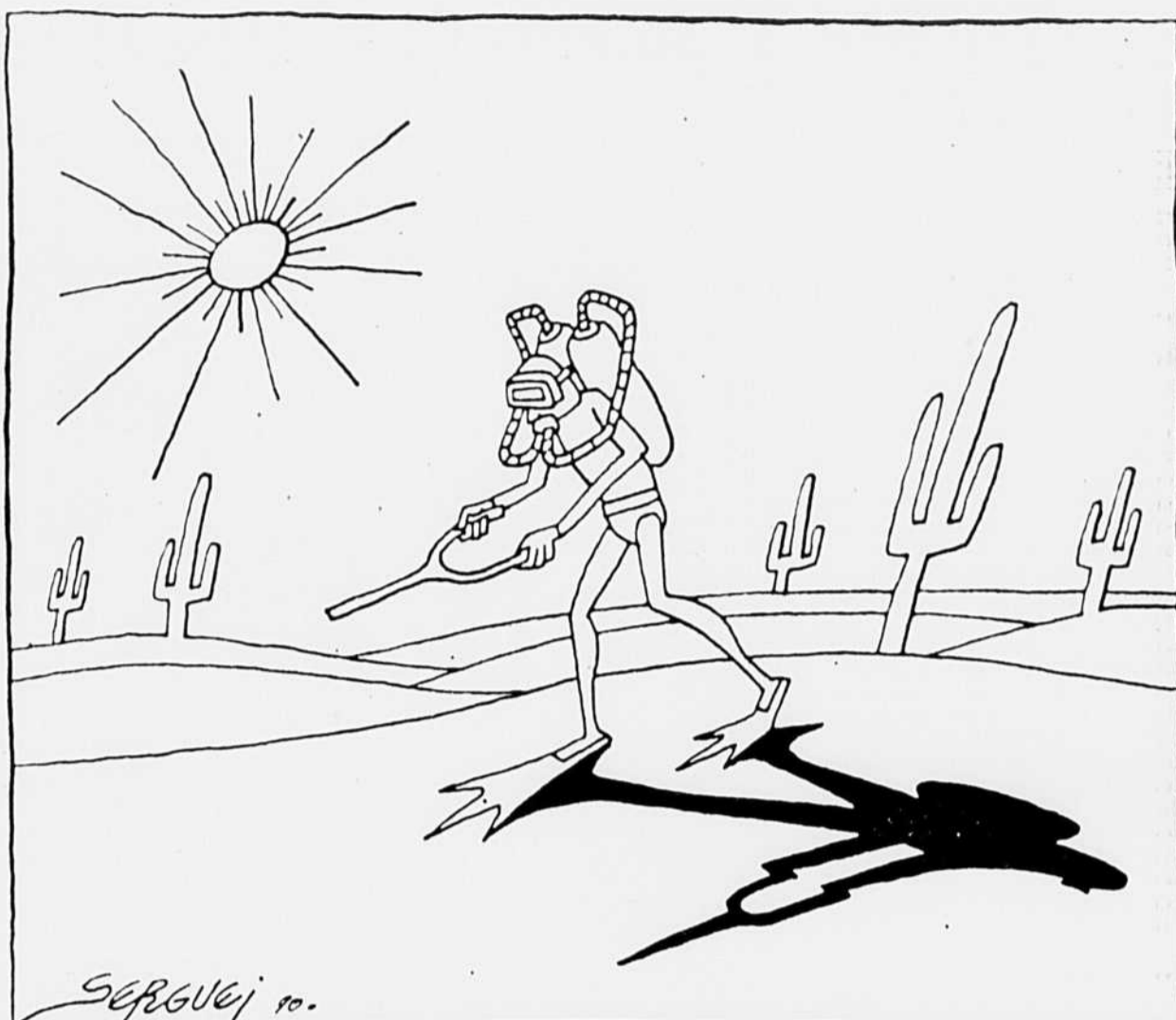
De tels souvenirs devraient suffire à calmer les quelques esprits qui demandent à Ottawa d'enterrer la commission québécoise sous une armada fédérale plus grosse, plus argentée, et bien équipée pour l'assaut. C'est plutôt à la fameuse question de M. Bourassa, en juin, qu'on doit maintenant obtenir une réponse: *What does Canada want?*

Plus personne ne le sait. L'Ouest choisit de plus en plus clairement la voie du régionalisme — le premier ministre de la Saskatchewan, M. Devine, parle même sans rougir de plus de « souveraineté » — tandis que l'Ontario et les Maritimes, pour des raisons opposées, voudraient resserrer le lien fédéral. Le débat sur le libre-échange avec les États-Unis a profondément divisé les élites canadiennes. La crise d'identité culturelle est beaucoup plus forte au Canada anglais qu'au Québec, en réaction à l'envahissement américain mais aussi parce que les implications réelles du multiculturalisme commencent à diviser les communautés. Les syndromes d'un « mal canadien » se multiplient, et demandent examen.

On pourra bien inviter des Québécois à servir au sein d'une commission fédérale, et tenir quelques audiences ici. Mais aucun malentendu ne devrait subsister sur la primauté absolue, quant à l'avenir du Québec, de la réflexion qui s'organise à partir de l'Assemblée nationale.

À condition, en effet, qu'elle s'organise, avec efficacité, intelligence, diligence, et qu'elle arrive à des résultats. Sinon la machine fédérale pourrait bien être tentée, à nouveau, de se croire capable de penser à la place du Québec, ou de penser le mettre à sa place.

— LISE BISSONNETTE



Sous l'effet de serre

DESSIN REPRODUIT DU « MONDE »

LETTRES AU DEVOIR

Avec des idées

Lettre à J.-C. Leclerc (« Grogne estivale au village vert », 11 juillet)

IL M'APPARAÎT difficile d'imaginer une crise d'ampleur à réveiller brusquement la conscience environnementale des habitants de cette planète tout en permettant qu'il y ait des survivants susceptibles de surmonter cette crise!

De tout coeur, j'espère que l'humanité n'en arrivera pas là. Je crois plutôt à un effort de longue haleine, à une lente transformation de nos habitudes de vie, à une meilleure sensibilisation vis-à-vis de l'environnement, et à une réelle implication de tous et chacun dans les décisions prises aussi bien à l'échelle globale que dans son propre patelin.

Vous suggérez de ne pas sombrer dans le pessimisme stérile et d'agir maintenant en lisant par exemple un journal de petite taille pour sauver des forêts. Il s'agit d'une bonne action, quoique qu'on y décèle sans difficulté une subjectivité évidente.

L'objectif n'est pas de moins gaspiller, mais de ne plus gaspiller. Je ne connais personne qui lit un journal du début à la fin, si mince soit-il. Le recyclage, c'est bien, mais cela ne remplace pas une utilisation judicieuse des ressources naturelles.

Pourquoi ne pas promouvoir l'abandon de groupe (notamment au travail)? Pourquoi ne pas distribuer à ses proches sa copie du DEVOIR? Pourquoi ne pas produire un « DEVOIR électronique »? Avec la prolifération des micro-ordinateurs et du service Alex de Bell, il serait possible de parcourir notre journal favori tous les matins, de télécharger les articles qui nous intéressent.

On pourrait tarifier la consultation en direct (elle se fait à Alex) et des droits seraient demandés pour les articles téléchargés. Il serait même intéressant de monter des dossiers en colligeant les articles du DEVOIR des derniers six mois.

L'imagination, ressource renouvelable que nous utilisons trop peu souvent, peut nous aider à résoudre bien des problèmes. Voilà comment sauver un coin de pays, avec des idées!

— MARTIN JEAN
Montréal, le 17 juillet.

Mon sang d'Indienne

TOUTE impasse nous ramènerait à notre propre survie; et celle des Indiens, aujourd'hui, peut-être davantage que les autres. Personnellement, j'ai du sang mêlé, et je me sens des leurs; j'ai toujours revendiqué mes racines indiennes, comme un privilège et une richesse culturelle, et j'ai souvent senti que cette source, en moi, était liée à mon amour de la nature et de l'art... Comment leurs revendications pourraient-elles m'être étrangères, et me laisser indifférente?

De retour d'Europe, je suis saisie par un conflit qui semble avoir éclaté comme un non sens au coeur de la société québécoise. Nous avons vécu, pourtant, des situations très violentes, au cours de notre lutte pour dénouer notre propre impasse et assurer notre survie; et le prix payé, au plan humain, dépasserait tout ce qu'il est possible d'imaginer.

La situation à Kahkawa ne s'est pas sans rappeler ce désespoir qui nous imprègne, contre lequel nous luttons, et qui se réveille lors

d'épisodes qui deviennent des jalons de notre histoire. La petite fille que j'étais, celle du bill 63, à Québec, ressurgit aujourd'hui, pleine d'émotion devant le danger imminent et l'urgence de l'action. Mon sang d'Indienne bouillonne. Je me sens étonnée, et combien heureuse: nous serait-il donc encore possible de vibrer, d'éprouver autant d'empathie, après avoir été si blessés, si déçus dans nos espoirs collectifs, au coeur de notre fouguese jeunesse?

Comme la majorité d'entre nous, je n'ai jamais été directement impliquée dans un conflit comme celui qui sévit au Proche-Orient. J'ai été rejointe, cependant par son caractère implacable et irréductible, surtout à travers la blessure de ceux qui le vivent d'ici. Il m'avait souvent semblé qu'un tel conflit ne pouvait qu'être vécu à l'extérieur. Or, aujourd'hui, chez nous, au Québec, des enfants et des vieillards sont pris en otages, manquent de l'essentiel, risquent de demeurer traumatisés à vie, tandis que la Croix-rouge est manipulée par la Sûreté du Québec.

Une société qui tolère une telle situation ne vient-elle pas de passer au camp des Barbares? Comment expliquer qu'un organisme international ne soit pas encore intervenu pour faire respecter les droits de la personne?

Cette brève réflexion suscite bien d'autres questions et hypothèses. Quel serait donc l'enjeu de ce rapport de force, de ce jeu de pouvoir? Que faudrait-il briser à tout prix, ici, sinon un sursaut de fierté et de dignité? Et celui-ci nous concernerait-il encore? Seule la mesure d'humanité de notre société dans ce conflit colorerait valablement la réponse à cette interrogation.

— NICOLE GEOFFROY
Montréal, 24 juillet

Malheur aux minorités

LE SPECTACLE d'Oka donne des raisons d'admirer MM. Gary Filmon et Clyde Wells. Voilà le respect qu'a des droits des minorités le gouvernement du Québec. Les Mohawks croyaient que leur droit à leurs terres ancestrales avait été garanti par les Blancs depuis 1721 — mais la loi des Blancs parle deux langues. Cette loi est celle de la force: en cas de conflit, le droit minoritaire ne compte pour rien. Aujourd'hui, les autochtones apprennent que la terre de leurs aïeux appartient aux Blancs, parce que la loi des Blancs l'ordonne. Avant d'accepter le droit du gouvernement de faire fi de leurs droits humains, les minorités du Québec doivent penser à quelques autres gouvernements québécois, par exemple celui de Maurice Duplessis. Ce n'est pas impossible que des autochtones, des anglophones ou d'autres minorités seront traités comme les Témoins de Jéhovah, il n'y a que 40 ans.

— FREDERICK DRAENZEL
Gaspé, le 16 juillet

Lui, y connaît ça!

DÉBUT 90, le théâtre Félix-Leclerc, laissé à l'abandon, menaçait de devenir une taverne ou une boîte de nuit. Des citoyens réclamèrent de la Ville de Montréal que le caractère de bien culturel de ce théâtre, où l'État avait déjà investi 1,5 million \$, soit sauvegardé et reconnu pour de bon.

Nombre de suggestions furent émises: acquisition par la Ville, cession du bâtiment comme bien culturel, Maison de la culture, gestion par les organismes du milieu, souscription, boîte pour les chansonniers avec musée de la chanson, etc.

Les actions ne manquèrent pas: pétition de plus de mille

noms, manifestation, conférence de presse, et j'en passe. Mais rien n'y fit. La Ville refusa d'intervenir: elle était trop pauvre pour acheter le tout et, argument-masse, le dossier relevait de Québec.

Depuis, la Belle province est restée bouche close. Si bien qu'à l'heure actuelle, tous ces beaux efforts pour sauver le théâtre Félix-Leclerc « semblent » avoir été déployés en pure perte. Une longue et bien triste histoire, me direz-vous. En voici une plus courte et bien plus drôle.

On vient d'apprendre qu'un homme seul, promoteur de génie à n'en pas douter, réussit en deux temps, trois mouvements et en catimini, à soutirer des pouvoirs publics 13,5 millions \$ pour édifier un complexe *Juste pour rire*, que personne, jusqu'à maintenant, n'a réclamé.

Que le fédéral y contribue peut se comprendre. Après avoir subventionné les danseuses de la capitale nationale, pourquoi ne pas déridier un électoral plutôt maussade par les temps qui courent? Quant à notre administration québécoise qui pense surtout à ce qui est payant et entretient peu d'idées pour le reste du menu culturel, quelle veine!

Mais à Montréal, la pauvre, la démunie, celle qui se sacrifie pour ce grand projet, revient la palme des palmes. Quelle démocratie en action! Dorénavant, on pourra dire de notre gouvernement municipal le mot du regrette Olivier Guimond: « Lui, y connaît ça! »

— ALAIN TREMBLAY
Montréal, le 22 juillet.

Prendre position

DANS le DEVOIR des 31 mai et 1er juin, M. Jean-Claude Marsan tirait à boulets rouges sur le plan directeur d'aménagement du Mont-Royal. Effectivement ce document est flou sous bien des aspects et contient quelques propositions fort discutables. Malgré cela, il ne mérite pas d'être repris de A à Z comme le laisse entendre M. Marsan. Au contraire, plusieurs propositions sont très intéressantes et s'intègrent logiquement dans une perspective de conservation.

Ceci dit, la violence des attaques de monsieur le doyen de la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal, en ce qui a trait au concept des Trois sommets, cachera-t-elle une volonté inavouée de cette auguste institution de conserver les nombreuses pollutions visuelles qui marquent son territoire?

Il serait très intéressant de voir M. Marsan prendre clairement position sur la mise en valeur de la section du Mont-Royal qui appartient à l'institution dont il est une des figures de proue!

— DANIEL CHARTIER
Montréal, le 19 juillet.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3361

Abonnements (514) 844-5738

« LE DEVOIR » (USPS # 003708) is published daily by L'Imprimerie Populaire, Limited, 211 rue St-Sacrement, Montreal, Quebec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. U.S. POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

Quand Bourassa s'esquive...

BILLET

GILLES LESAGE

(NE RECLANT devant aucun stratagème pour mieux renseigner nos lecteurs, notre micro-espion a surpris hier soir l'essentiel d'une communication téléphonique entre deux chefs politiques: l'un est locataire chez Hydro-Québec, l'autre trône Place Ville-Marie.)

Monsieur le premier ministre, ici Jacques Parizeau. J'ai bien repensé à notre conversation de lundi, au sujet de la présidence de la commission parlementaire élargie sur l'avenir du Québec. Je m'en tiens à mon premier choix. C'est Jean Campeau, un homme d'affaires averti, neutre en politique, et qui a à coeur le devenir de notre société.

Vous n'y pensez pas, Jacques. Nous avons convenu, fin septembre, d'une sommité du monde financier, précisément pour rassurer prêteurs et investisseurs internationaux. Or, rappelez-vous, toutes les méchancetés dites et écrites au Canada anglais, dans *The Globe and Mail* et *The Gazette*, par exemple, sur la Caisse de dépôt et son président, présenté comme un suppôt du nationalisme revanchard et obtus. Quant à sa neutralité, je trouve que l'ancien ministre des Finances a beaucoup déteint sur son ancien bras droit à Québec. Non, non. Pensons plutôt à Michel Bélanger. Il a les mêmes qualités que Campeau; en plus, il est habile en public, moqueur, un brin cynique même.

Justement, parlons-en de son cynisme. C'est vrai qu'il fut le premier sous-ministre de René Lévesque, il y a 30 ans; mais, plus récemment, il a signé le fameux rapport Gobeil et il a contribué à votre parti. Pis encore, il dit que l'on parle trop de constitution au Québec, que l'on devrait passer à autre chose. Non seulement il nous enlèverait les mots de la bouche, mais aussi le pain.

Alors, que diriez-vous de Bélanger comme président et, pour faire contrepoids, de Louis Bernard comme secrétaire exécutif? De 1970 à 1985, il fut le bras droit du chef de l'opposition, puis de René Lévesque. Dans tous les sens, il a contribué énormément au PQ. Discrète, efficace, c'est un homme au-dessus de tout soupçon.

Dites plutôt: c'était. Car depuis votre retour, mon cher premier ministre, il s'est compromis avec vous, participant aux grandes étapes de la saga de Meech. Et il est tombé sous la coupe de Claude Castonguay, à la Banque Laurentienne. Je me méfie de ceux qui collaborent ainsi avec l'adversaire, pour ne pas dire l'ennemi. Par exemple, pourquoi avoir promis un siège — le seul qui soit ainsi réservé, à ce jour — à Lucien Bouchard? Si vous voulez m'embêter, vous n'agiriez pas autrement. Ne savez-vous qu'il attend juste que je trébuche, ou que je glisse sur une pelure de banane, pour faire bloc contre moi?

Lucien, c'est de l'or en réserve pour vous et moi. Loin de vouloir vous gêner, je ne veux que nous aider. Vous, vous mettez l'accent sur la souveraineté et la République, moi sur l'association à l'europpéenne. Il faut quelqu'un qui fasse le pont entre nous. Ce sera Lucien.

Ouais, en attendant, ça ne résout pas le problème de la présidence. J'ai un candidat de compromis. Claude Béland. Je ne comprends pas que vous l'écartiez avant même de lui en parler. Qu'avez-vous donc contre votre vieil ami du Collège Brébeuf?

Absolument rien. Sauf ceci, entre nous. Le président du Mouvement Desjardins est le porte-parole d'une trentaine d'autres personnes, dirigeants des Caisses et des filiales. Ils sont d'accord pour dégager leur président. Mais qu'en sera-t-il dans trois ou cinq mois? Quel mandat donneront-ils à Béland, exigeront-ils des garanties de lui et de nous? Rien de tel avec un joyeux et jeune retraité comme Bélanger.

Rien de tel, non plus, avec le sérieux incarné qu'est Jean Campeau.

On n'en sortira jamais. Plutôt recourir à une commission parlementaire classique, avec audiences publiques et itinérantes. On va se chicaner, mais ça va faire plaisir à quelques backbenchers et à des scribes nostalgiques; comme Lesage.

Pourquoi ne pas permettre au pays de décider du pays, comme je le disais si magnifiquement, il y a tout juste quatre semaines? On perd un temps précieux à chercher le

président idéal, alors que l'on devrait s'employer à préserver et consolider le fervent consensus de la Saint-Jean. Vous gaspillez ce trésor... Souverain. Je ne vous le pardonnerai jamais. Je ne pourrai plus vous appeler: Mon premier ministre.

Jacques, ne nous énermons point. Vous savez bien que la crise avec les Mohawks me préoccupe énormément. Prudence, patience et longueur de temps, j'y crois. Mais je commence à me demander si Daniel Latouche n'a pas raison et s'il n'y a pas là quelque complot pour mieux piéger le Québec. En tout cas, j'ai trouvé votre déclaration de mardi [sur les terroristes Mohawks] bien courageuse. À surveiller Ottawa, à réparer les bourdes de Sam Elkas et de la SQ, il me reste peu de temps pour la commission. J'attendais un miracle de la bonne Sainte Anne. Il n'est pas venu. Et mes courtes vacances sont à l'eau, à cause de ces nouveaux Saints martyrs canadiens.

Les miennes aussi, d'ailleurs. Je suis revenu précisément parce que j'en ai assez de vos attermoiments et de vos louvoisements, je regrette de vous le dire, avec tout le respect que je vous dois. À défaut d'États généraux, à défaut de commission parlementaire élargie, pourquoi pas une commission d'enquête classique, comme le suggère Léon Dion. C'est plus loin, mais au moins on sortirait des limbes.

Vous savez, Claude Ryan est aussi de cet avis. Il a fait la paix avec son vieil ami Léon. Mais, une fois lancée, qui contrôlera cette enquête? Jamais je croirai qu'on ne peut trouver au Québec une seule personnalité qui fasse votre affaire et la mienne. Pourquoi pas une femme? J'en ai une, Mme Juanita Westmoreland-Traoré, ancienne présidente du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration; en plus, elle est Noire, anglophone et universitaire. Quatre qualités irremplaçables, n'est-ce pas merveilleux?

Peut-être. N'êtes-vous pas un peu cynique? Quelques longueurs de piscine vous feront grand bien, cher maître de l'esquive.

Soit, Jacques. Bonne fin de semaine, cher gentleman farmer. On s'en reparle lundi, peut-être...

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Les droits aborigènes comme enjeu électoral ?

PETER REGENSTREIF

Professeur à l'Université de Rochester (New York) et président de Policy Concepts (Toronto)

QUE l'on songe à l'insuccès de Meech et à ses retombées, aux perspectives économiques plutôt sombres, à la dégradation de l'environnement, au spectre de la taxe sur les produits et services venant s'ajouter à un fardeau fiscal déjà lourd et l'on croirait que l'ordre du jour des affaires canadiennes est suffisamment chargé et établi pour les quelques années à venir.

Voici que survient la confrontation entre les autorités et les Indiens Mohawks d'Oka. L'événement se produit très tôt après la performance en solo d'un Cri député NPD du Manitoba, Elijah Harper, contre le lac Meech; après l'implication d'Amérindiens pour mettre fin à la coupe de bois à Temagami, pour stopper des projets hydro-électriques au Québec et pour ralentir le développement de projets nordiques, s'agissant d'énergie; après leurs demandes insistantes pour obtenir un gouvernement autonome dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

Il apparaît clair maintenant que se mesurer aux revendications des vrais peuples fondateurs du Canada constitue un autre élément clef des enjeux qui se présentent au pays. Non seulement cet enjeu sera-t-il extrêmement difficile à résoudre, mais cela pourrait être la question qui dominera la décennie qui commence.

La question des droits aborigènes a mijoté depuis 15 ans environ. Les Premières Nations ont, au cours des années 70, combattu des projets de développement énergétique; ils furent parmi les opposants farouches au plan du premier ministre Trudeau de rapatrier la Constitution et d'instaurer la Charte canadienne des droits et libertés, en 1982. De fait, les Amérindiens ont fait campagne bruyamment, six mois durant, contre le projet que présentait Trudeau à Westminster, avant qu'il ne soit adopté. Les événements récents ont mené à une mobilisation intense, presque fiévreuse, des Indiens.

Cette question des droits aborigènes est particulièrement compliquée. Elle touche trois domaines, chacun d'entre eux ayant un impact potentiel d'importance et des conséquences d'envergure: l'un, celui des revendications territoriales,

porte en soi un pouvoir de dislocation inimaginable s'il se solde par une victoire devant les tribunaux; les deux autres, les droits humains et l'environnement, sont propres à susciter un réservoir profond de sympathie et d'émotion au sein de la population canadienne qui n'est pas indienne.

Ce pourrait être un moment unique pour les peuples aborigènes du Canada, une époque où leurs demandes vibrent à l'unisson des valeurs d'une grande majorité dans le reste du pays.

Revendications territoriales: le statut légal de la multitude de revendications territoriales qui surgissent, contre divers paliers d'autorité ou à l'encontre de diverses compétences au Canada, est varié. Il n'est pas aisé de voir quand et de quelle façon on procédera à leur sujet.

Ce qui est clair, cependant, c'est que si les tribunaux commencent à rendre des décisions en faveur des aborigènes du Canada, on verrait un remaniement en profondeur des cartes géographiques. Le Québec, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique sont particulièrement vulnérables.

Ce seul point peut mener à l'explosion d'une crise aiguë du double point

de vue de la géographie et de la fiscalité.

Environnement: les groupes aborigènes en sont venus à constater qu'ils peuvent le plus facilement s'opposer aux projets touchant l'énergie et les ressources naturelles, dans les endroits où ils vivent et travaillent, en se fondant sur des motifs liés à l'environnement. Par là, ces groupes sont tout à fait en conformité avec l'attitude du Canadien moyen pour lequel l'environnement est, aujourd'hui, le problème de société qui, pris isolément, est le plus important au sujet duquel il s'attend à une action de la part du gouvernement.

Si les considérations environnementales relativement aux projets énergétique ou impliquant des richesses naturelles n'émergent pas par le biais des interventions d'écologistes, ou en raison de la politique gouvernementale, l'activisme aborigène dans les régions qui visent ces projets garantit qu'il en sera question.

Depuis bientôt dix ans, nous mettons en garde nos clients, (leur disant) qu'ils doivent inclure dans leur planification et dans leurs calculs de rentabilité les implications que peu-

vent avoir les heurts entre les revendications aborigènes et tous les projets touchant l'énergie et les ressources naturelles. Nous répétons cette mise en garde, comme si cela n'allait pas de soi dans la conjoncture actuelle.

Droits humains: les relations entre les peuples aborigènes du Canada — particulièrement les Indiens — et tous les niveaux de gouvernement se sont gâchées à un tel point qu'on peut parler carrément d'hostilité de la part des Indiens. Ils n'ont pas confiance dans les politiciens du pays, alors ils ne peuvent pas les respecter.

Les cyniques pourraient faire valoir, à ce stade, que les Indiens réfléchissent à présent d'une manière qui les différencie peu de ce que les Canadiens pensent en majorité. Une telle façon de voir fait fi de cette intense ressentiment que ressentent tant d'Indiens envers tout gouvernement officiel.

Le leadership des Indiens est par conséquent radicalisé au point qu'il apparaît presque impossible à un gouvernement ou une personne en autorité de transiger, soit avec la population autochtone en général, soit avec ses porte-parole.

La vue d'Indiens du Canada implorant les Nations unies d'intervenir en leur nom au motif qu'il y a violation de leurs droits humains n'est pas si incroyable que cela pourrait sembler en superficie. Tandis que peu de Canadiens non indiens ont expérimenté personnellement les conditions qu'endurent les Indiens, les règlements qui les régissent et l'impact qu'ont sur eux les programmes gouvernementaux, une grande majorité de cette population éprouve une sympathie considérable à leur endroit.

Ce curieux mélange d'attitudes du public est utile pour endiguer les difficultés que tous les gouvernements en place au Canada éprouvent en tentant de régler ces questions.

Le problème correspond de toute évidence à l'un des enjeux les plus vexants que puisse rencontrer une société. Il ne semble pas exister de solution de rechange satisfaisante puisque qu'on fait face à des dépenses extraordinaires ou à une dislocation extrême. De plus, la possibilité de voir éclore une situation de violence intense existe présentement.

Nous en sommes à une ère de gestion de la crise.

La relance spectaculaire du Conseil de l'Europe

JEAN-YVES GRENON

Diplomate à la retraite, ancien Consul général du Canada à Strasbourg et observateur auprès du Conseil de l'Europe, l'auteur est professeur à l'Université canadienne en France et chargé de cours à l'Université Laval

UNE TOUTE nouvelle effervescence règne dans les couloirs du palais de l'Europe, à Strasbourg, puisque le Conseil de l'Europe, promoteur inlassable de la démocratie pluraliste et des libertés fondamentales, estime, à juste titre, se trouver particulièrement très bien placé, de par sa vocation générale et son expérience, pour servir de catalyseur en vue du « nouvel ordre européen » qui se dessine à pas de géant. Le Conseil est en voie de devenir le « rassembleur de tous » les pays d'Europe, pour reprendre la symptomatique expression de son nouvel et dynamique secrétaire général, l'ancien ministre français, Madame Catherine Lalumière.

Les pays de l'Est — mis à part le cas spécial de la RDA — ne sont pas en mesure d'adhérer rapidement à la CEE, parce que leurs structures économiques ne sont pas encore confor-

mes au cadre économique libéral sur lequel celle-ci est fondée. C'est une des raisons pour laquelle le Conseil de l'Europe se présente comme une structure d'accueil toute indiquée par ces pays désireux de faire partie, sans tarder, d'une Europe élargie, sans pour autant se voir « resatelliser » par l'une ou l'autre puissance occidentale. C'est ainsi que la Hongrie, la Pologne, la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie, la Bulgarie et la Roumanie sont déjà candidates pour devenir membres du Conseil. Celui-ci ne tardera pas à approuver leur adhésion, au fur et à mesure que les conditions statutaires de démocratie et de respect des droits de la personne seront réunis dans ces pays. L'entrée au Conseil de la Hongrie, de la Pologne et de la Tchécoslovaquie est envisagée pour octobre prochain.

Quant à l'URSS, elle s'est remarquablement rapprochée du Conseil de l'Europe, principalement à l'occasion de la visite du président Gorbatchev, à Strasbourg, en juillet dernier, et des propos, on ne peut plus encourageants, tenus récemment par le ministre B.E. Chevradnadze.

Le chef de la diplomatie soviétique a publiquement confirmé que l'URSS est prête à la plus large coopération avec le Conseil de l'Europe. C'est ainsi que Moscou a déjà adhéré à

plusieurs des 135 conventions européennes négociées au Conseil. En outre, l'URSS s'apprete à ouvrir un consulat général à Strasbourg. Que de chemin parcouru depuis le temps, encore récent, où le Kremlin ignorait le Conseil qu'il considérait comme un simple instrument de l'Ouest dans la guerre froide! Quant aux États-Unis, ils ont depuis longtemps une



importante mission d'observation au Conseil de l'Europe.

Autre nouveauté de taille à Strasbourg, le mandat que la CSE pourrait donner au Conseil de l'Europe dans l'aménagement de la nouvelle « superficie européenne ». En effet, le Conseil serait en mesure de remplir d'importantes fonctions institutionnelles pour le compte, en quelque sorte, de la CSE. Celle-ci n'est offi-

ciellement qu'une Conférence périodique, mais pas une véritable organisation internationale. Ainsi, le Conseil qui dispose d'une commission et d'une cour européenne en matière de respect des droits de la personne pourrait fort bien servir d'organe exécutif pour la mise en oeuvre effective de la troisième « corbeille » de l'Acte d'Helsinki. À noter que cet Acte, fragile passerelle de la détente entre l'Ouest et l'Est, a été signé en 1975 par certains régimes totalitaires de l'époque et pourtant ne correspond plus entièrement aux aspirations des pays de l'Est libérés. La CSE devra sans doute s'adapter et le Conseil lui tend la main pour le faire.

Ainsi, l'Assemblée parlementaire du Conseil, forte d'une réputation modeste mais exemplaire, pourrait bien combler le déficit démocratique dont souffre la CSE, où les peuples de ses 35 États signataires (dont le Canada) ne sont pas directement représentés. Il suffirait pour combler cette lacune d'adapter le Statut de Londres (1948) de manière à faire de l'Assemblée de Strasbourg le bras parlementaire de la CSE. Dans cette hypothèse, le Canada et les États-Unis obtiendraient le statut d'États associés au Conseil de l'Europe, statut qui reviendrait égale-

ment à l'URSS, mais pas isolément.

Pour sa part, le Conseil de l'Europe était présent à la réunion de Copenhague de la CSE, en juin dernier, par le biais de la délégation de Saint-Marin. Reste à la CSE d'accorder au Conseil un statut officiel d'observateur. Sauf pour le volet sécurité de la CSE, les autres corbeilles peuvent trouver une application institutionnelle pratique dans le cadre du Conseil à peine retouché. On y pense sérieusement au palais de l'Europe.

De là à envisager que le Conseil de l'Europe devienne tout naturellement de par sa vocation originale, le creuset d'une future « Confédération » (Mitterrand) ou « maison commune » (Gorbatchev), il n'y a qu'un pas; on ne le cache plus à Strasbourg. D'ailleurs, pour Mme Lalumière, une nouvelle institution n'est pas nécessaire pour créer la grande Europe durant cette décennie; le Conseil est déjà là.

Depuis son rapprochement spectaculaire avec les États-Unis, par l'accord sur le libre-échange (1988), le gouvernement canadien proclame un intérêt renouvelé envers l'Europe. S'il en est ainsi sincèrement, le gouvernement ne devrait plus tarder

à ouvrir, à Strasbourg, la mission diplomatique (sous forme de Consulat général) fermée en juin 1986, en raison de contraintes budgétaires. Ardemment souhaitée à Strasbourg, une future mission canadienne reprendrait et élargirait le rôle de l'Europe. Ce n'est pas la France qui s'y objecterait, bien au contraire.

La relance du Conseil, telle que sommairement décrite ci-dessus justifierait amplement cette réouverture et celle-ci rendrait crédible, auprès des Européens de — l'Atlantique à l'Ouest — la nouvelle politique européenne du Canada. Pour sa part, le Conseil de l'Europe attache de l'importance au Canada, puissance moyenne démocratique héritière, en Amérique, des valeurs européennes. Ainsi, l'Assemblée parlementaire du Conseil s'est réunie à Ottawa ce mois-ci. De plus, les ministres de la Justice des « 23 » États membres du Conseil tiendront leur réunion annuelle au Canada, l'été prochain.

La place du Canada auprès de la nouvelle Europe passe par sa présence active auprès du Conseil de l'Europe, j'en ai la conviction profonde depuis ma récente visite à Strasbourg, cette grande ville européenne par excellence.

La pédophilie : doit-on dénoncer ou laisser faire ?

LIBRE OPINION

BARBARA BEN SADOUM

L'ORIGINE de ce débat, un livre de Gabriel Matzneff, où ce dernier décrit, sur le mode lyrique bien sûr, ses prouesses sexuelles avec une bonne dizaine d'adolescentes. Mis en cause par Denise Bombardier au cours d'une émission française télévisée, Matzneff a provoqué une polémique, qui a rebondi dans la presse québécoise dans laquelle certains prétendent, à l'aide d'arguments périlleux et détachés de la réalité, se situer à la fois sur le terrain de la défense des droits de l'enfant et de l'adolescent et sur celui de la défense des droits des adultes.

Avant de se lancer dans cette guerre sainte pour l'écrivain, dont les propos suintaient déjà de sexisme, il eut été approprié de se renseigner sur le personnage. Ainsi, dans le livre, *Le Pédophile et la maman*, de Leila Sebban, publié en 1980 chez Stock, on apprend que Matzneff navigue dans le milieu des pédophiles branchés et bien pourvus, tiers-mondistes d'un genre spécial, qui font le circuit des pays pauvres (Brésil, Inde, Maghreb, Indonésie, Thaïlande) où les enfants s'offrent pour une bouchée de pain. Matzneff, « grand ami du monde arabe », se révèle un grand amateur de petits Maghrébins de 12 à 15 ans et de nymphettes du même âge! On pourrait rire d'une telle haute volée de la mauvaise foi et de son talent pour jouer les vertus offensées, si le sujet n'était pas si sérieux, car il s'agit ni plus ni moins de prostitution enfantine. Cette sodomisation en chaîne et internationale d'enfants, il la nomme « initiation ». Ses habitudes sexuelles se métamorphosent dans son oeuvre en « acte d'amour ». L'auteur, accédant par le biais de la pédophilie au divin, en émerge grand, transfiguré.

Il n'est pas superflu de rappeler que 1) Matzneff, quoiqu'il se pose en victime de la cabale puritaine, a en fait pignon sur rue (invité sept fois à *Apostrophes*, comme il l'a fièrement déclaré au cours d'une interview); 2) c'est un misogyne militant (« les femmes de plus de 20 ans sont toutes hystériques et folles »); 3) un membre de l'élite parisienne intellectuelle; 4) un pédophile convaincu et récidiviste.

Comment comprendre ces discours mystifiés et mystificateurs sur

le « consentement » des jeunes filles séduites par Matzneff (le terme de consentement est d'ailleurs significatif), alors que celles-ci sont amenées à se relayer entre elles pour satisfaire les désirs de ce conquistador quinquagénaire? L'évidence est au contraire qu'aucune jeune fille n'accepterait, en connaissance de cause, de jouer au lit musical avec un homme d'âge mûr, sans qu'il lui ait menti et s'il ne l'avait pas manipulée.

Manipulation du désir de l'enfant par l'homme adulte, haine de la femme, colonialisme sexuel, ainsi se résume la mystique de Matzneff, grand littérateur devant l'Éternel. Le plus inquiétant, c'est qu'il n'est pas seul, mais dit tout haut ce que d'autres pensent tout bas et se ratte à un courant qui réclame ni plus ni moins que la légalisation de l'accès aux enfants (pour le bénéfice des hommes adultes).

Il s'agit de relations où ce sont les hommes qui sont en cause dans 98 % des cas, et ce sont des membres de l'élite, car l'exploitation sexuelle, hors de la famille, a aussi une dimension de classe, et ce depuis toujours, l'inceste père-enfants étant par contre largement répandu dans toutes les classes. Comment ne pas noter aussi la convergence entre les paroles des pères incestueux telles qu'elles sont rapportées par les enfants victimes (« Il disait qu'il voulait m'apprendre des choses sur la sexualité et qu'il avait lu dans une revue que c'était naturel ») ou entre l'excuse avancée par le juge pour défendre un oncle violeur déclarant que sa nièce de trois ans était « sexuellement agressive » et les fumeuses élocubrations sur « l'initiation » et « le consentement ».

De tout temps, et dans toutes les cultures, les hommes ont considéré comme un stimulus et un signe d'honneur la défloration des vierges, et se sont toujours payé le luxe de jouer le rôle de l'idéal patriarcal: celui du maître. En vérité, en dépit des tortueuses justifications de ceux

qui voient en Matzneff un homme libre traqué par l'Inquisition, le temps n'est pas si lointain où les femmes et les enfants étaient échangés par les hommes comme des biens, il en reste de multiples traces aujourd'hui, dans d'autres sociétés et dans la nôtre, et la prise de possession sexuelle de l'enfant-fille par des barbons est une constante historique. Cette pratique n'est pas tabou. Ce qui est tabou, c'est d'en parler, de la dénoncer et d'en rechercher les causes.

Quant à la fameuse liberté sexuelle de l'adolescente, qu'en est-il? Il ne s'agit pas de nier que l'enfant, comme l'adolescent, a des désirs érotiques. Mais l'enfant séduit par l'adulte est toujours l'enfant privé d'amour paternel. Dans ce rapport, celui-ci est fasciné par l'homme qui représente tout pour lui: la liberté, le choix, la force, la tendresse et l'attention qu'il n'a par reçue, quand il n'est pas simplement mené vers l'adulte par envie enfantine de se faire payer le cinéma ou le restaurant. Il est incapable de « dire son désir » et ne peut concevoir de rapport sexuel abouti pour la simple raison qu'il n'a pas d'histoire sexuelle. De son côté, le pédophile ne peut concevoir un rapport dont la finalité ne soit pas sexuelle. Il s'ensuit inévitablement que l'homme manipule le désir de l'enfant vers la satisfaction de SON désir et interdit en fait à l'enfant et à l'adolescent de faire l'expérience d'un rapport sexuel horizontal (avec ceux de sa classe d'âge). Comme le machiste avec la femme, le pédophile n'est attiré que vers l'enfant et pour des caractéristiques passives: beauté, jeunesse, immaturité, fragilité, et non pour des qualités variables, complexes et uniques. Dans ce lien, il ne cherche pas un échange réciproque d'égal à égal, ni à transcender le rapport de force, mais s'y complait.

Il faut se demander qui sont ces hommes qui choisissent systématiquement l'enfant. Ce sont précisé-

ment ceux qui affirment leur refus du contact avec la femme adulte tout autant que leur refus d'assumer un rôle paternel. Et voilà qu'ils prétendent parler pour « la liberté sexuelle » et au nom du jeune! Dans cette rencontre avec l'adolescente, ils profitent à la fois de l'enfant et de la femme, tout en niant les deux: ils méprisent la femme — ils le disent — et ignorent l'enfant — pour justifier le passage à l'acte — qui assumera seul les conséquences de leurs « exploits ».

Bien assis dans leur métier, ayant parfois femme et enfants dont ils n'ont cure, leur seul mobile est l'orgueil. Ce dont ils jouissent, c'est de l'admiration de l'enfant, de son ignorance de la sexualité: ils cherchent en fait à confirmer, dans cette quête insatiable de chair fraîche, leur supériorité absolue. Enfin, disons-le, à travers l'enfant, le pédophile se venge aussi de la femme. Ces indi-

vidus sont les héritiers et les défenseurs d'un système où les hommes n'avaient pas à rendre de compte de leurs comportements envers les femmes et les enfants, et prolifèrent dans une société où le partage des responsabilités sociales envers ces derniers demeure une utopie. Il semble facile de comprendre que ce phénomène est le produit direct du rapport de force entre les groupes sexuels.

Contrairement à ce que peuvent faire croire les pleurnicheries et le jésuitisme des pseudo-libertaires, le goût avoué de Matzneff et de bien d'autres pour les nymphettes n'est ni un fait nouveau, ni un fait rare. Le cri de rage poussé par certains prenant pénis pour lanterne nous rappelle qu'il y a dans notre société un groupe d'hommes qui est prêt à tous les mensonges, à toutes les supercheries intellectuelles, pour ne pas voir s'échapper leur eldorado: un harem

généralisé, self-service d'enfants et de femmes, consommables, échangeables, remplaçables à merci.

Malgré les grincements de dents et l'amalgame pratique et habituel entre le féminisme et le puritanisme, nous ne devons pas oublier que les droits de l'enfant à une sexualité librement choisie et le début d'un consensus sur l'âge (les écarts importants étant condamnés par les jeunes, les femmes et une bonne partie des hommes) sont des acquis récents. Il faut les défendre et élargir ces droits. L'enfant, comme l'adolescent, doit être informé et protégé contre les visées des colonialistes du sexe.

GALERIE D'ART LE GOËLAND · GALERIE D'ART DOMAINE DE LOUVOIS
460, rue Lafontaine, 168, rue Fraser,
RIVIÈRE DU LOUP
oeuvres réalisées par
Riopelle, Chemiakin, Lagacé, Bougie, Guité, Bélieveu.
(418) 862-5250 ou 862-6554

CIRCA
CENTRE D'EXPOSITION ART CÉRAMIQUE CONTEMPORAINE
« POUR L'AMOUR DE GAIA »
Quarante artistes... la déesse Terre
Masanobu Atsuchi, Paul Bélieveu, Pierre Bellemare, Denise Bourchard, Pierre Bourgeault-Legros, Graham Cantieni, Lucienne Cornet, Dorothy Deschamps, Violette Dionne, David Dorrance, Bernard Gamoy, Monique Giard, Jacques Garnier, Jocelyn Gasse, Peter Krausz, Marie-Christine Landry, Francine Larivée, Renée Lavallante, Réal Lauzon, Yves Louis-Seize, Yvan Messac, Louise Mercure, Jacques Lavigne, Serge Lemoyne, Janet Logan, Louise Paillé, Mireille Perron, Gilbert Poissant, Francine Potvin, Claude Prairie, Ginette Prince, Daniel Pontreau, Eva Stubbs, Alain-Marie Tremblay, Michèle Tremblay-Gillon, Suzanne Tremblay, Manon-Brigitte Thibault, Dominique Valade, Sarla Voyer, Dyana Werden.
Dernière semaine jusqu'au 4 août
372 rue Sainte-Catherine ouest, suite 444
Tél.: (514) 393-8248

STINI-VAN GOGH
« Traduction d'oeuvres »
du 30 juillet au 5 août
Lun. au jeu. de 19h à 21h
Ven. au dim. de 13h. à 21h
VIEUX PRESBYTÈRE DE LONGUEUIL
340, rue St-Charles O.
(Près de l'Hôtel de Ville)
442-7012
commandité par la Banque Nationale du Canada

librairie HERMÈS
Venez pleurer avec nous
APOSTROPHES
le dimanche à 15h et à 20h
de 9h à 23h30
362 jours par année
ATTENTION: DIMANCHE 29 JUILLET
3e JOUR, NOUS FERMONS VERS 16h30
1120, av. Laurier ouest
outremont, montréal
tél.: 274-3669

Garavou vous dit:
ATTENTION!
CSST

Siddon se dit prêt à négocier

Pierre April
de la Presse Canadienne

OTTAWA — Le ministre des Affaires Indiennes, Tom Siddon, a fait savoir hier que le gouvernement canadien est prêt à négocier toutes les revendications territoriales de la communauté autochtone de Oka, à la seule condition que les Mohawks et la Sûreté du Québec acceptent les conditions de son homologue québécois John Ciaccia de rendre les armes et de lever les barricades.

À l'issue d'une longue et laborieuse séance du conseil des ministres, M. Siddon a expliqué que le cabinet fédéral a décidé d'acheter et de réunir les territoires réclamés par les Mohawks, incluant les terres qui devaient servir à l'agrandissement du terrain de golf, et que son ministère est prêt à travailler de concert avec des représentants de Kanetasake pour trouver des solutions à toutes les autres revendications de la collectivité.

« Nos récents achats de terres, a-t-il dit, constituent la concrétisation d'un projet entrepris avec plusieurs instances administratives de Kanetasake depuis 1988 en vue de réunir le territoire. Nous achèterons d'autres terres après consultation avec la collectivité ».

Il n'est cependant pas question

pour le ministre d'ouvrir immédiatement des tables de négociation pour solutionner l'ensemble des revendications mohawks et des autres nations autochtones.

« Toutefois, a expliqué M. Siddon, ce que je tiens à annoncer aujourd'hui c'est que le gouvernement est prêt à travailler directement avec les gens de Kanetasake afin de trouver une nouvelle avenue pour régler ces revendications historiques qui les touchent ».

Le gouvernement fédéral est aussi prêt à verser une contribution à la collectivité, « dont le montant sera déterminé de concert avec cette dernière », pour favoriser le développement économique et social de la communauté mohawk de Oka.

Le ministre a précisé qu'il comptait, parmi les représentants mohawks avec lesquels il est prêt à s'asseoir, les membres du Longhouse, une concession inattendue, parce que règle générale le gouvernement fédéral a toujours négocié avec les Conseils de bande élus.

Cependant, M. Siddon a expliqué clairement que la proposition du gouvernement fédéral de s'impliquer dans le processus relevait entièrement de la bonne volonté des Mohawks et de la Sûreté du Québec qui devront accepter la proposition de M. Ciaccia réclamant la levée des barricades et le dépôt des armes au

tant à Kanetasake qu'au pont Mercier.

« Les deux dernières propositions fédérales, a-t-il dit, pourront être réalisées une fois les barricades levées et les armes déposées ».

M. Siddon, qui n'avait pas encore eu le temps de prendre connaissance des réactions préliminaires des partis en présence à Oka à ses propositions et celles de M. Ciaccia, a quand même pris le temps de mettre en garde tous ceux du conseil municipal qui seraient tentés de s'opposer à la décision du gouvernement fédéral de se porter acquiescent des terres qui devaient servir à l'agrandissement du club de golf d'Oka et des projets de construction domiciliaire afin de les céder ensuite aux Mohawks.

« J'espère, a-t-il dit, que ces gens réaliseront que c'est la décision de la municipalité d'agrandir le terrain de golf sur des terres appartenant à des investisseurs immobiliers, malgré les protestations et les revendications des Mohawks, qui a mis le feu aux poudres. J'ose espérer que le conseil municipal d'Oka comprendra l'importance de régler cette question, non seulement dans le but de ramener la paix sur le territoire, mais aussi pour restaurer un meilleur climat entre les autochtones et les autres Canadiens partout au pays ».

Le gouvernement fédéral a explicitement reconnu, hier, que même si

les exigences des Mohawks d'Oka ne répondaient pas aux critères établis dans le cadre normal des revendications territoriales globales et particulières « qu'il existait une base historique pour les revendications des Mohawks portant sur les concessions foncières octroyées au XVIIIe siècle ».

M. Siddon a refusé de répondre à toutes les questions touchant les moyens à prendre pour faire lever les barricades et déposer les armes, si les propositions de M. Ciaccia n'étaient pas acceptées par les Warriors, parce que, selon lui, il s'agit là d'une question de compétence provinciale.

« Nous croyons que la bonne foi des partis en cause prévaudra », a-t-il conclu.

De son côté, le premier ministre Brian Mulroney a souligné que les propositions des ministres Ciaccia et Siddon représentaient un autre pas vers une solution rapide du conflit.

« Prises dans leur ensemble, a-t-il dit, j'ai l'impression que ces mesures représentent un pas constructif qui vise à un règlement définitif du litige. Il faut espérer que les partis vont entamer un processus de consultation et de négociation qui aboutira éventuellement à une solution appropriée ».

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Mulroney

démocratique et puisqu'il l'est, selon lui, il n'y voit rien de bien inquiétant.

Depuis le départ Lucien Bouchard du cabinet et du caucus conservateur le 21 mai dernier, le premier ministre n'a pas prononcé publiquement une seule fois le nom de son collaborateur et ami, pas plus que les noms des cinq autres députés qui ont abandonné son parti pour siéger comme indépendants et promouvoir la souveraineté du Québec aux Communes.

Hier, M. Mulroney n'a pas fait exception à cette règle qu'il s'est imposée, lorsqu'on lui a demandé ce qu'il pensait du Bloc québécois et de son chef.

« Nous sommes dans un pays démocratique, a laissé tomber M. Mulroney, tout cela est légitime à ce que je sache. Il s'agit d'un bloc démocratique alors je n'ai rien contre cela ».

Le premier ministre n'a pas nié non plus aux ex-conservateurs Lucien Bouchard, François Gérin, Louis Plamondon, Gilbert Chartrand, Benoît Tremblay, Nic LeBlanc et aux ex-libéraux Jean Lapierre et Gilles Rocheleau le droit de défendre leurs idées sur le parquet des Communes et ailleurs.

« Les décisions des uns et des autres, a-t-il dit, ont un impact par rapport à leur propre perception qui n'est pas la mienne, ni celle de mon gouvernement ».

« Au moment approprié, a-t-il dit, nous allons en parler de façon plus précise ».

Depuis la mort de l'accord du lac Meech, le 23 juin dernier, M. Mulroney n'a pas non plus beaucoup élaboré sur la stratégie de son gouvernement pour relancer le débat constitutionnel et remplir sa promesse de réconcilier le Canada et d'y faire rentrer le Québec par la grande porte.

Alors que des rumeurs de remaniement ministériel imminent circulent de plus en plus à Ottawa, le premier ministre s'est contenté de dire qu'il faudra attendre encore un peu, de toute évidence à la fin de l'été.

◆ Biélorussie

de la déclaration. Elle ajoute que la Biélorussie a le droit de s'unir avec d'autres États et de sortir de cette union. Les députés du Front populaire ont quitté la salle en suivant leur dirigeant, Zienon Poznaniak, quand le parlement a refusé d'accepter leur demande de quitter l'URSS, précise Interfax.

La déclaration demande également la conclusion rapide d'un nouveau traité d'union pour les républiques socialistes soviétiques.

Elle souligne que les ressources naturelles de la république appartiennent au peuple biélorusse et revendiquent une part des richesses de l'URSS, notamment en devises et en or.

Le mouvement engagé par les différentes républiques soviétiques reste pour le moment relativement formel, à l'exception des déclarations d'indépendance des trois républiques baltes, soulignent les observateurs.

L'étendue de l'autonomie des républiques soviétiques dépendra en dernière instance du nouveau traité d'Union en cours de préparation, note-t-on de source informée soviétique.

Aucune république n'est allée aussi loin que la Lituanie, l'Estonie et la Lettonie, qui ont annoncé qu'elles voulaient faire sécession. Les présidents des trois républiques baltes se sont réunis hier près de Riga pour coordonner les futures négociations avec le président Mikhaïl Gorbatchev.

M. Gorbatchev espère mettre au point un nouveau traité de l'Union d'ici deux mois pour régir les relations entre les 15 républiques et le pouvoir central. Mais le Lituanien Vytautas Landsbergis, le Letton Anatolij Gorbunov et l'Estonien Arnold Ruutel insistent pour obtenir leur indépendance totale.

Une réunion du Conseil de la Bal-

tique avec les trois présidents baltes a d'ailleurs commencé, hier soir à Jurmala, une station balnéaire de Lettonie, près de Riga, pour dégager une attitude commune sur les négociations avec Moscou à propos de l'indépendance, a indiqué l'agence TASS.

Les trois dirigeants baltes se sont également entretenus avec le président de la Fédération de Russie (RSFR), Boris Eltsine, et ont signé dans la nuit un accord pour commencer immédiatement des négociations entre les trois républiques baltes et la RSFR en vue de traités bilatéraux sur les questions économiques et politiques, a-t-on appris de source nationaliste balte.

Il y aura pas de préconditions pour ces négociations et les parties ont estimé que six à huit semaines seraient nécessaires pour la conclusion de ces traités bilatéraux.

M. Eltsine est en vacances à Jurmala. Avant la rencontre, M. Landsbergis, interviewé par la télévision lituanienne, avait estimé qu'il « serait bon que les négociations entre la Lituanie et Moscou se déroulent avec la participation de l'Estonie et de la Lettonie », rapporte TASS.

Le Conseil de la Baltique devrait signer dans la nuit des documents sur leur attitude à l'égard de Moscou, ajoute TASS.

M. Gorbatchev se dit prêt à engager des négociations avec la Lituanie et l'Estonie, séparément et presque immédiatement. Mais les positions des deux parties semblent encore très éloignées.

Un proche conseiller de M. Gorbatchev, Grigory Revenko, a prédit cette semaine que les républiques accepteraient le nouveau Traité de l'Union d'ici décembre.

Le président Gorbatchev estime, a-t-il ajouté, que le pouvoir central devait continuer à contrôler les secteurs clés tels que la défense, les transports, la monnaie, l'énergie nucléaire, la sécurité intérieure et les mouvements des biens et des personnes.

Le porte-parole letton, Valdis Berzins, s'est élevé contre une telle position.

« Ces huit points couvrent pratiquement toutes les sphères sociales, il n'y a pas de souveraineté laissée aux républiques. » Pour les républiques baltes, ce traité de l'Union est inacceptable ».

◆ Ciaccia

leurs barricades dans les deux localités et permettraient le retour à la maison à tous les habitants d'Oka qui ont dû quitter depuis le début du conflit, le 11 juillet.

Le dépôt des armes du côté mohawk et le retrait des policiers de la SQ seraient « simultanés ». Suivraient le démantèlement des barricades et l'inspection du pont Mercier, du terrain de golf et des terrains avoisinants à Oka; l'inspection de ces terrains et de la portion du pont comprise dans Kahanawake aurait lieu en présence de représentants du Québec et de la nation mohawk.

Une fois le pont et toutes les voies publiques ouvertes à la circulation, la SQ retirerait ses derniers hommes des points de contrôle.

Les étapes, procédures et « détails » pertinents seraient conduits et réglés sous le regard d'une « commission de surveillance » de sept personnes, désignées par le gouvernement et la nation mohawk.

« Au moins un membre » viendrait de l'Assemblée des Premières Nations, un autre membre venant de la Confédération des Iroquois; les cinq autres commissaires viendraient d'ailleurs; toutefois des autochtones ne peuvent constituer la majorité de la commission, a répondu M. Ciaccia.

De plus le gouvernement « assumera les frais inhérents à l'exercice des responsabilités de cette commission ».

Le ministre a dit son espoir d'être sur la bonne voie « parce que c'est une première approche globale, équilibrée, pouvant susciter un large consensus parmi la nation mohawk ».

La proposition devrait « rallier tous les modérés chez les Mohawks, a-t-il dit, et je suis sûr qu'ils forment une majorité de cette nation ».

« Québec « souscrit entièrement » aux engagements pris par Ottawa, surtout celui de discuter leurs revendications territoriales avec des Mo-

hawks, dont certains représentant le « Longhouse »; Québec est prêt à y prendre part.

Québec souscrit aussi à l'achat des terrains, à l'admission d'un « problème de longue date » à Oka et au besoin de développement économique et social à Kanetasake.

Dans le communiqué transmis à Me James O'Reilly, le ministre Ciaccia insiste sur l'importance de travailler avec les représentants choisis par les Mohawks de Kanetasake, incluant des représentants du Longhouse (désignés).

On sait que les rapports entre ces derniers et les élus du Conseil de bande ne sont pas des plus cordiaux.

À Oka, en fin d'après-midi hier, le procureur du Conseil de bande, Jacques Lacaille, a expliqué que le principe de constituer un comité de négociation véritablement représentatif de toutes les factions de la communauté de Kanetasake avait été approuvé par l'équipe actuelle de négociation.

Le Conseil de bande avait tenu une assemblée publique, le 16 juillet, au cours de laquelle il avait obtenu le feu vert pour faire parvenir une série de propositions aux gouvernements fédéral et provincial.

L'actuel comité de négociations a exigé au cours des dernières heures que le Conseil retire ces propositions. Le Conseil s'est engagé à le faire, pour laisser toute la place à un nouveau règlement, qu'au moment où toutes les factions qui composent les Mohawks de Kanetasake seront représentés au comité de négociations.

« La communauté a dit hier (jeudi) qu'elle désirait avoir un mot à dire sur ce qui se passe et que ce ne soit pas contrôlé par un petit groupe », a dit Me Lacaille.

Selon lui, « pour que l'accord sur les terres soit valide, il faut que toute la communauté participe à une assemblée publique ».

Me Lacaille a indiqué qu'une des deux factions des Longhouse avait été exclue des négociations depuis quelque temps.

Tout comme le ministre Ciaccia, Me Lacaille ne s'attend pas à ce que les Mohawks s'entendent entre eux dans les prochaines heures.

L'actuel comité de négociations faisait savoir, hier en fin d'après-midi, qu'il entendait faire connaître sa réaction aux propositions fédérale et du Québec « tard ce soir ou demain ».

Devant la tournure des événements, il a été convenu hier en Cour supérieure de suspendre pour le moment l'audition de la requête présentée jeudi par deux Mohawks d'Oka visant à obtenir un recours collectif au nom des résidents de Kanetasake pour les pertes financières encourues depuis la levée des barrages routiers par la Sûreté du Québec (SQ), le 11 juillet, le jour de l'affrontement armé.

Du même coup, la demande d'injonction pour forcer les agents de la Sûreté du Québec à dégager les routes afin de permettre la libre circulation des biens et personnes a subi le même sort.

Par ailleurs, un envoyé de la Fédération internationale des droits de l'homme, Jean-Claude Fouque, venu à proximité des barricades des Mohawks d'Oka, a fait remarquer hier que la crise autochtone avait donné lieu à certaines entorses au chapitre des droits de la personne, notamment en ce qui a trait à l'approvisionnement en vivres et médicaments.

Pour sa part, la Croix-Rouge a acheminé hier une autre livraison de vivres à Kanetasake.

Entre 5000 et 10 000 personnes sont attendues demain à l'appel lancé par l'Assemblée des Premières Nations de participer à un vaste rassemblement à Oka.

Les organisateurs ont obtenu la permission de se regrouper au parc provincial Paul-Sauvé, soit entre les deux barrages policiers.

Seule une délégation a été autorisée à se rendre aux barricades porter un message de paix.

◆ Colère

vait nos filets, qu'on n'avait jamais vu si chargés, on éplaisait nos papiers à ras bords, on courait vers la cabine pour déposer notre butin et, criant au miracle, on revenait vers la

mer pour profiter sans fin de ces cadavres du ciel.

Mais la mer devenait de plus en plus bizarre. À peine entré dans l'eau, on sentait ses chevilles, ses mollets, ses genoux ensermés par un courant qui ressemblait à quelque fouet caoutchouté et qui attirait vers le fond, y maintenant par quelque effet inexplicable de suction. Mais nous étions tout près du bord et, d'un bond, nous fûmes hors de l'eau. Revenus, étonnés, à la cabine, nous regardions avec moins d'enthousiasme la pêche miraculeuse étalée sur la table.

On ne parvenait pas à comprendre ce double phénomène : le grouillement des poissons et l'oppressant rouleau de la vague. Ni l'étrange sifflement du vent avec ses torrents d'eau qui martelaient le toit. Le lendemain, un journaliste, à la radio, devait émettre l'hypothèse d'un tremblement de terre sous-marin, au large, quelque part, entre Bornemouth et la côte normande. Pour ce qu'il en savait...

La pluie cessant, nous sortîmes regarder peureusement, du haut de la digue, la mer, violente et glauque, qui s'agitait irrégulièrement sous un ciel presque noir. On vit, sur notre droite, trois sauveteurs, anciens pêcheurs qui d'ordinaire surveillaient la place, pousser vers la mer si agitée leur médiocre chaloupe à rame, qu'ils appelaient *doris* comme les terre-neuvas. On regardait, on ne comprenait pas, on les traitait de fous. On observait leur barque, ridicule, coquille de noix dans la tourmente. Elle disparaissait dans un gouffre et la foule, assemblée sur la plage, poussait des cris d'angoisse et de frayeur. Elle paraissait sur une crête et tout le monde respirait, applaudissait.

L'un de nous faisait la navette entre la digue et la plage. Il ramenait des nouvelles contradictoires. Ou bien tous les baigneurs du matin avaient réussi à regagner le bord et à échapper à la colère de la mer. Ou bien, c'était deux femmes, jeunes, excellentes nageuses, que nos parents connaissaient bien, qui étaient déjà très loin, au large, le matin, quand la mer avait commencé de s'agiter. Information démentie : les femmes, à l'heure qu'il était, étaient depuis longtemps rentrées chez elles. Alors, demandait quelqu'un pourquoi les sauveteurs, au risque de leur vie, poursuivaient-ils leurs recherches ?

Au moment où, peut-être, nous allions le savoir, la barque semblait bien se décider à regagner la plage, les adultes, en criant, commandèrent soudain aux enfants de rentrer dans les cabines et de ne pas en sortir. Les enfants obéirent à regret, s'enfermèrent, commencèrent à jouer.

Mon frère et moi, nous fîmes semblant d'obéir. Mais, marchant avec les autres sur la digue, nous nous glissâmes entre deux rangées de cabines et, tendant le cou en nous dissimulant, nous pûmes tout à loisir observer la chaloupe qui revenait, poussée, lourde et luisante, vers la plage par un ultime effort des rameurs épuisés.

Nous vîmes aussi qu'ils ne revenaient pas seuls. Dans le fond de la barque, les deux femmes étaient là, l'une qu'ils avaient trouvée dérivant vers le large, l'autre, près de la falaise et du phare, la tête coincée entre deux rochers. Et nous ne pouvions détacher nos yeux de ces cuisives blafardes, de ces mains qui pendaient au bout des bras avec leurs doigts ouverts, de ces visages de plâtre fondant dont l'un était marqué de crocs bleuâtres et dont l'autre semblait sourire.

Nous regardions, moins effrayés qu'interloqués. Nous ne comprenions pas très bien pourquoi ces femmes, dont le visage nous était vaguement familier, se laissaient porter ainsi au sortir de la barque et déposer, sans réagir, sur des civières. Nous ne comprenions pas pourquoi, à ces baïgnettes revenues, tout le village, maintenant, faisait cortège, alors qu'elles avançaient, livides, vers la digue, qu'une fille rousse pleurait et qu'un gros homme, la bouche ouverte comme un phoque, était brusquement son chapeau de paille.

Les sauveteurs étaient là aussi. L'un d'eux, le plus grand, qui avait marché jusque-là sans un mot, comme indifférent, derrière le cortège, s'arrêta à la sortie de la plage, se tourna brusquement vers la mer et lui tendit le poing.



Jean-Luc
DUGUAY
▲ Hors-jeu

Vacances tennis

QUESTION : qu'est-ce qui est grand, ne travaille pas et gagne de l'argent ? Réponse : un tennisman.

J'exagère, bien sûr. Il en est, comme Michael Chang, qui ont besoin d'un tabouret pour serrer la main de leur adversaire. Certains, comme Ivan Lendi, se défonce à l'ouvrage pour faire passer le blanc de poulet et les graines de tournesol. D'autres, comme Charles Beckman, gagnent si péniblement leur vie qu'ils songent à se recycler dans la vente de parapluies au Sahel.

Cela dit, je maintiens que le tennisman exemplaire est grand, ne travaille pas et gagne du fric. Depuis le temps que je couvre l'Omniium Canadien, vous me permettez d'avoir une opinion là-dessus. On dit souvent que les golfeurs, comme les Chinois, se ressemblent tous. C'est faux. Lee Trevino ne saurait être confondu avec Greg Norman. Mais prenez tous les joueurs de la PGA, agitez-les bien et ouvrez la bouteille. Qui en sort ? Une sorte de clone de Johnny Miller, of golf course.

Même phénomène au tennis. Prenez les 400 « réguliers » du circuit de l'ATP et brassez-les bien. Il en sortira un humain d'un mètre 85, 77 kilos, gagnant son sel en ne travaillant point. Ce prototype était omniprésent cette semaine à Toronto à l'occasion des Internationaux Player's. J'avais donc l'embaras du choix. J'ai pensé un moment à Tim Mayotte ou à Darren Cahill ou à Todd Witsken. J'ai finalement opté pour Jean-Philippe Fleurian. Pour une raison bien simple : je l'avais sous la main, lui ayant donné un « lift » un matin. Nous avons pris rendez-vous.

Jean-Philippe — Jean sur le circuit parce que les Américains détestent le trait d'union — a 24 ans, mesure un mètre 85, pèse 77 kilos et a trouvé un moyen original de joindre les deux bouts : les vacances. C'est lui qui me l'a dit. Je cite : « Il faut prendre la vie sur le circuit comme des vacances. On prend le soleil, on bronze, on joue au tennis, on vit dans de beaux hôtels, on rencontre des gens fantastiques. Que peut-on demander de plus ? »

Des sous, peut-être ? pas vraiment de problèmes de ce côté non plus. Le gars Fleurian, voyez-vous, est classé 48e au monde. Depuis janvier, il a gagné 110 000 \$. Il a dû beaucoup voyager, d'accord. D'Adelade à Toronto avec des crochets par Memphis, Estoril, Londres... Dix-huit tournois en tout et partout. Avec les dépenses inhérentes : billets d'avion, hôtels, etc. et les impôts qui te mangent 30 % de tes gains. Mais ce n'est pas grave. Jean-Philippe Fleurian est en vacances et quand on est en vacances, on regarde moins à la dépense. Sans compter que ses sponsors, Prince, Le Coq Gaulois, Café Legal, lui donnent un coup de main.

Et puis il y a la famille. Je soupçonne celle de Jean-Philippe de ne pas être tout à fait dépourvue. Son père, après la guerre, a joué au foot pour les Girondins de Bordeaux. Il a ensuite été entraîneur en Afrique et dans « les Iles ». Jean-Philippe, lui, est né à Paris où il a vécu exactement deux semaines avant de partir pour La Réunion où est née sa soeur Sylvie. Après cinq ans, la famille a fait ses bagages pour la Nouvelle-Calédonie où elle est restée dix ans.

Le petit Jean-Philippe montre de grands talents athlétiques (sa mère Ginette, 55 ans, est toujours professeur d'éducation physique). Il pratique une dizaine de sports avec beaucoup de succès. Il lui faut faire un choix : tennis ou foot. Il préfère la raquette au ballon parce que les risques de blessures graves sont moindres au tennis.

Mais le tennis dans les îles, ça n'est pas fameux. Qu'à cela tienne : papa et maman déménageront en Floride (quand je vous disais que la famille Fleurian ne semblait pas tout à fait dépourvue...). Jean-Philippe s'inscrira à plusieurs camps dont celui, célèbre, de l'Australien Hopman. Il gravit les échelons et devient professionnel en 1985. Et la famille repart pour La Réunion.

Depuis, il trouve la vie « formidable ». J'ai dû le croiser dix fois durant la semaine. Il n'avait jamais l'air pressé, ce en quoi il est tout à fait typique du tennisman professionnel. Ces gars-là sont experts dans l'art de la relaxation. Du genre à dormir debout dans le métro à l'heure de pointe. Ça traîne toute la journée durant. Ça échange des balles sur un des courts numérotés, ça se dirige ensuite vers la tente des compétiteurs, ça bouffe, ça téléphone de la salle de presse parce que c'est l'ATP ou le commanditaire, je ne sais trop, qui paie la facture, ça retourne échanger des balles, ça revient à l'hôtel en Lincoln avec chauffeur, ça flâne dans le lobby, ça rebouffe, ça monte à sa chambre (pas toujours seul, disent les mauvaises langues, mais il est bien connu que les tennismen n'ont pas de vie sexuelle...), ça regarde la télé, ça dort, et l'on recommence.

Jean-Philippe m'a dit : « Ça ne dure pas longtemps, cette vie. Dix, douze ans au maximum. Alors, il faut en profiter ». Mais ce sera quoi, la vie après le tennis ? Ce sera... le tennis. Dans les îles. Comme durant l'enfance. Mais pour l'enseigner. Tranquillement. Et Fleurian me fait cet aveu étonnant : « Mon rêve, c'est un cocotier et une plage ».

Mais je croyais que vous étiez en vacances, Jean-Philippe ? Au fond, j'avais compris depuis le début que c'était une façon de parler, un moyen de ne pas s'avouer que le tennis, c'est la vie ingrate. Quand je l'ai rencontré, il venait de perdre contre Derrick Rostagno. Il ne semblait pas déçu. Vous savez ce qu'il a dit ? « Au tennis, on perd tout le temps ».

Ce qui est vrai, sauf pour quelques joueurs d'élite. Pour gagner un tournoi typique à 64, il vous faut gagner cinq matchs. Cinq gros matchs. Cinq matchs dont l'issue, à ce niveau, se décide sur deux ou trois balles. Gagner un tournoi, pour la plupart des tennismen, demeurera un rêve inaccessible. Mais on essaie semaine après semaine, en se disant que demain sera peut-être le jour...

C'est ce que fait Jean-Philippe Fleurian. En 18 tournois en simples, il a remporté 16 matchs. À une seule occasion, à Adelade au début de l'année, un tournoi mineur, il a gagné trois matchs de suite. Depuis, il n'a jamais dépassé les huitièmes de finales. Mais cela ne l'empêche pas de trouver la vie belle, de se faire bronzer, de rencontrer une foule de gens sympas.

Et de gagner sa vie en perdant des matchs, et il est, je le répète, 48e au monde. Et dire que certains pensent que ces gars-là sont en vacances...

EN BREF...

Gare aux bactéries des saucisses

LE MINISTÈRE de la Santé a lancé hier un avertissement relatif à la consommation des saucisses de type « cacciatoro », commercialisées sous les marques Primo et Venetian Nostrano. Des analyses ont permis de détecter dans ces saucisses des bactéries de type staphylocoque qui peuvent causer l'empoisonnement alimentaire. Les symptômes d'intoxication à ces aliments sont la nausée, le vomissement, la diarrhée et les crampes abdominales. Le ministère rapporte de nombreux cas de maladies consécutifs à la consommation de ces saucisses.

Plainte de brutalité policière rejetée

MAGOG (PC) — Une plainte portée contre quatre policiers municipaux de Magog accusés d'avoir brutalisé un jeune homme de Sainte-Catherine-de-Hatley au cours d'une empoignade survenue voilà près de deux ans, a été rejetée par la Commission de police du Québec. Tout en se disant d'avis qu'un policier ne devrait pas prendre la mouche lorsqu'il se fait injurier et qu'il devrait se laisser bousculer avant de riposter, la Commission, qui a relevé plusieurs contradictions dans les propos des témoins à charge qu'elle a entendus pendant quatre jours à Magog.

Chrétien ne veut pas de candidat souverainiste

OSHAWA, (PC) — Le leader libéral Jean Chrétien a répété, hier, qu'il n'approuvera jamais la candidature d'une personne qui prône la souveraineté du Québec. « Pour moi, il y a une chose de bien claire, a souligné M. Chrétien. Je ne signerai jamais les papiers de quelqu'un qui se présente pour moi et qui n'est pas fédéraliste. » Le leader libéral se trouvait à Oshawa pour appuyer la candidate Cathy O'Flynn à l'élection complémentaire du 13 août prochain.

Suicide d'un détenu à Trois-Rivières

(PC) — Les autorités n'avaient toujours pu rendre public hier soir leur verdict quant à la nature du décès d'Henri Dubillard, 32 ans, prisonnier au centre de détention de Trois-Rivières. On se souviendra que jeudi matin, M. Dubillard avait été trouvé sans vie dans sa cellule. Il était accompagné d'un autre détenu, Marco Chainé, qui a échappé à la mort de justesse. Pour le moment, la rumeur la plus plausible veut que Dubillard et Chainé aient tenté de se suicider ensemble jeudi matin à l'aide de « médicaments ». Les prochains développements dans cette affaire seront connus lundi.